



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





MERCURE

GALANT.

DECEMBRE 1713.



A PARIS,

M. DCCXIII.

Avec Privilege du Roy.

M E R C U R E G A L A N T.

*Par le Sieur Du F****

Mois
de Decembre
1713.

Le prix est 30. sols relié en veau , &
25. sols , broché.

A P A R I S ,

Chez DANIEL JOLLET, au Livre
Royal, au bout du Pont S. Michel
du côté du Palais.

PIERRE RIBOU , à l'Image S. Louis,
sur le Quay des Augustins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la rue
du Foin , du côté de la rue
Saint Jacques.

Avec Approbation, & Privilège du Roi;



MERCURE

GALANT

ETRENES.



N donne au Pu-
blic en étrenes un
renouvellemēt de
soins pour le Mercure,
ou plutôt un Mercure
nouveau, celui de l'an
Dec. 1713. Aij

4 MÉRURE

passé ayant beaucoup languï, parce que l'auteur, par des raisons qu'il a dites les mois derniers, n'a pas pu s'y appliquer, & n'a pu être reconnu pour auteur que parce que le privilege est en son nom.

Il a chargé du soin du Mercure en general un associé, qui contentera le Public autant que le Public peut être contenté, c'est à dire tantôt

GALANT. 3

oui, tantôt non, & autant que le peut permettre un livre qui ne sçau-
roit jamais contenter
tout le monde : ce qui
est, comme on sçait, la
definition du *Mercur*.

L'auteur tâchera d'y
placer toujours quelque
petit morceau de lui,
vaille que vaille. Il n'a
pu y mettre que fort peu
de chose ce mois-ci, &
prie les lecteurs de ne
lui rien attribuer que

A iij

6 MERCURE

quand il y mettra son nom ou la marque, qui sera D. F. Il a ses raisons pour donner cet avis.

Au reste , il lui paroît qu'excepté l'exactitude & quelques memoires recherchez qu'on aura dans la suite, ce Mercure-ci est passable, au degré qu'un Mercure doit l'être. C'est au Public à en juger.



ERUDITION SUR LES Étrenes.

*Par M. l'Abbé Ros * * **

LES anciens auteurs ne sont pas d'accord entre eux de l'origine du nom d'étrenes. Les uns appellent étrenes ce qu'on donne dans un jour consacré pour souhaiter quelque bonheur, & la superstition des autres

A iiii

8 MERCURE

tire ce bonheur de la superstition des nombres. Quelques-uns ne souhaitoient d'heureux que le troisiéme jour, & ce nombre de trois comprenoit, selon eux, tous les jours suivans. Ainsi étrenes, selon eux, c'est *troisiémes*, comme si tous les jours de l'année dépendoient du troisiéme. Ainsi troisiémes c'est *trena*, auquel mot ajoûtant la lettre S, selon un usa-

ge ancien, cela fait *stren-
na.*

D'autres font deriver ce mot de la Déesse Stretinie ou Strenuë. De la forêt consacrée à cette Déesse sont venuës les vervenes qui servoient de présages à la nouvelle année. Plusieurs auteurs doutent que cette vervene fût la même chose que le gui chez nos Gaulois, appelé le gui-l'an-neuf.

10 MERCURE

Les Gentils ont fait cette Déesse , qu'on a adorée ensuite à Rome sous le nom de Strenna , après luy avoir élevé un Temple dans la voye sacrée , vers le quatrième quartier de la ville , qui regardoit la citadelle , c'est à dire à peu près où sont situez à present les Carmes , assez proche de l'Amphiteatre Flavien & du Temple de Vesta , à côté de la coline

du Mont Palatin.

On invoquoit *Strenna* pour rendre la jeunesse Romaine courageuse ; comme la Déesse Agenorie pour l'exciter à agir, & Stimule pour lui inspirer la ruse & l'adresse : & en même temps ils bannirent hors de la ville la Déesse du repos , de peur qu'elle n'inspirât la paresse aux habitans.

Ils appelloient ceux

12 MERCURE

qui donnent des étrennes *muneraires*, comme ceux qui faisoient représenter & donnoient des spectacles aux peuples. Quintilien fait Auguste auteur de ce mot. Les *muneraires* s'appelloient avant lui les maîtres des Jeux.

Ce qui distingue surtout les presens consacrez à *Strenna*, & qui leur rend propre le nom d'étrenes, c'est quand on

GALANT. 13

se fait reciproquement ces presens : cependant on se donnoit en quelques autres temps de l'année des presens de part & d'autre.

Ces étrenes commencerent sous l'Empire des Rois & des Consuls Romains. Rome leur a donné l'origine ; & l'on donne mal à propos le nom d'étrenes aux dons des Indiens, des Mages, des Xemis, des Grecs, &c.

14 MERCURE

On a donné dans tous les temps : mais l'idée d'étrenes a commencé chez les Romains.

En Perse on appelle les presens qu'on faisoit aux Grands, *saluts*, parce qu'en allant au devant des Rois on leur portoit de l'argent à pleines mains. On honoroit les Princes à force d'argent en Judée, en Egypte, &c. & on leur en portoit aussi à la nais-

GALANT. 15

sance de leurs enfans, sans que cela portât l'idée d'étrenes.

Polidore écrit , parlant des Romains & des Italiens , que les grands Seigneurs ont coutume de donner au menu peuple , les Papes aux Princes , aux Cardinaux & aux Evêques. *Peculus Marius* témoigne que dans toutes les villes de l'Italie , le premier de Janvier les jeunes gens

16 MERCURE

faisoient de petits ouvrages d'esprit par émulation, comme nos écoliers, à la loüange de leurs parens, maîtres, protecteurs, &c. & leur souhaitant la bonne année en recevoient des presens.

Marcellien, Donatus, & d'autres auteurs parlant de Ferdinand Roy de Sicile & de Naples, dit qu'il dispensa au peuple, aux jeunes étudiants &

GALANT. 17

& aux apprentifs les memes étrenes que ses predeceffeurs donnoient & aux Princes & aux Grands de la Cour, & que par cette nouvelle maniere de distribuer les étrenes il s'acquit l'amitié de ses peuples, qui auparavant étoient surchargez par les exactions qu'on levoit sur eux, pour donner des étrenes magnifiques aux grands Seigneurs.

Dec. 1713.

B

18 MERCURE

Fabrice de Padouë,
Philosophe & Medecin,
rapporte aussi que tous
les Italiens donnoient
les étrenes à leurs en-
fans , les Medecins à
leurs malades, les Maî-
tres à leurs écoliers, &
tous à leurs domestiques,
en leur souhaitant la
bonne année, & qu'il y
avoit une autre sorte de
présens qui s'appelloient
la mancia ; d'où est ve-
nu peut-être ce que

A

GALANT. 19

nous appellons donner
la mance.

Popinia parlant des
Suiſſes ♦ dit qu'ils don-
nent pour étrenes à leurs
enfans des gâteaux &
des pains molets, qu'ils
appellent *helfetton* &
helſſcggen, & que les
Paroiſſiens en font à
leurs Pasteurs qu'ils ap-
pellent *leſtuchin.*

En Allemagne les ſu-
perieurs donnent les é-
trenes à leurs inferieurs,

Bij

20 MERCURE

les inférieurs aux supérieurs, & les égaux à leurs égaux, & ils ont entr'eux en ce temps-là un grand commerce de libéralitez & de reconnoissances. Le peuple fait ces sortes de presens d'ordinaire précisément au premier jour de l'an.

Au second ce sont les Magistrats, les Princes, les Pasteurs, les Precepteurs qui donnent les étrenes aux parens de

GALANT. 21

ceux qu'ils élèvent.

Au troisiéme jour ce sont les collegues qui donnent à leurs collegues les étrenes, les époux les donnent à leurs épouses, les amis à leurs amis ; & il semble qu'ils fassent attention à l'excellence du troisiéme jour, qui fondeoit la superstition ancienne sur les étrenes, pour le célébrer par les étrenes du cœur marquées dans les

22 MERCURE

societez , le mariage & l'amitié.

La solennité des étrennes étoit commune aux grands , aux moyens & aux petits : mais la nature des dons étoit différente par rapport à la différence des personnes & à celle des temps. Elles consistoient en quelques fruits & herbages , comme Emmach nous le montre dans son dixième livre , où il est dit

que T. Tabruz en donna aux braves Romains & Sabins ; & c'étoit alors une simple branche de verveine, qui se donnoient d'abord comme herbages simples, & qui devinrent un symbole de la valeur & de la victoire. Ensuite on fit succeder aux fruits cruds les friandises & fruits confits ; ce qui subsista long-temps après la premiere institution : &

24 MERCURE

quand ils joignirent à cela des palmes & du miel, ils les donnoient comme un symbole de la paix publique & de la paix, pour ainsi dire, privée, marquant par le miel la douceur des mœurs, qui est le plus grand present que les Dieux nous puissent faire pour la société.

L'usage de l'or & de l'argent, qui a succédé à mesure que l'avarice
&

GALANT. 25

& l'ambition a gagné le cœur des hommes, a duré jusqu'à nous. Cette coutume commence à s'abolir parmi nous, non pas par la diminution de ces deux passions, mais par la négligence & la paresse où nous sommes tombez sur tous les devoirs gênans; & ce ceremonial de la société en devient à la vérité plus aisé, plus commode, mais aussi moins

Dec. 1713.

C

26 MERCURE

affectueux & moins tendre ; car ces petits presens ne laissoient pas de faire souvenir de l'amitié, du respect & de l'attention que les hommes doivent avoir les uns pour les autres.

Article des Enigmes.

Parodie de la premiere
Enigme, dont le mot
est le Soufflet.

*En agitant une de mes
oreilles*

Soufflet contre le chaud
pourroit faire mer-
veilles.

Soufflets au dos, au nez,
sous le vent, à côté,
Pourroient rafraîchir en
été.

Contre le froid je suis
utile aussi.

Soufflant le feu vous
l'entendez ainsi.

D'un fleau des humains
je donne en raccourci
Une idée assez naturelle.

Le vent c'est ce fleau,

C ij

28 MERCURE

Des mers c'est le bour-
reau.

*Et ce qui de mon nom
s'appelle,*

Le soufflet sur la joue a
causé maint que-
relle,

*A maint brave a causé
la mort.*

*Si dans certain métal je
fais un juste effort,*

C'est soufflet d'orgue,
ou je me trompe fort,

*C'est quelquefois pour
jouer pièce*

GALANT. 29

*A Nôtre - Dame de
Liesse ,
A saint Eustache , à saint
Gervais ,
Et Dieu sçait le bruit
que j'y fais.*

*Parodie de la seconde
Enigme , dont le mot
est la Mouchette.*

*Dans une espece de cer-
cûeil ,
Porte - mouchette peut
être agreable à l'œil ,
C iij*

30 MERCURE

*Je suis le plus souvent
couchée :*

*Mais lorsque j'en suis
detachée ,*

*Mes bras croisez en s'é-
tendant ,*

*Et tôt après en se joi-
gnant ,*

*A l'obscurité font la
guerre.*

*Je pince , je mors & je
serre.*

*Et quoique la mouchette
étreigne en badi-
nant ,*

GALANT. 31

*Sa morsure en noirceur
se tourne incontinent.*

ENIGME.

*J'ai la couleur d'un dia-
ble , œil de feu , front
cornu ,*

*Pied griffé , corps velu ,
Je trouble le sommeil ,
je blesse la pensée ,*

*Par moy comme le corps
l'ame étant offensée ,*

*Tel qui porte mon nom
vendit mainte forçat ,*

C iij

32 MERCURE

Et fait trembler le scelerat.

*Telle portant mon nom ,
prend le nom d'assas-
sine.*

*J'assassine parfois lorsque
je me mutine ;*

*Je bois parfois en trahi-
son*

*Quand un fer m'ouvre
ma prison :*

*Là je fais mal sans en
avoir l'envie ;*

*Là cependant je perds
la vie.*

*J'habite parfois les fo-
rêts,*

*Comme firent jadis Phi-
losophes abstraits,*

*Et là je me construis
une caverne*

sombre,

*Où méditant à l'om-
bre,*

*Je fais des ouvrages di-
vins*

*Pour illuminer les hu-
mains.*

Autre Enigme.

*Au fond d'un bois j'ai
pris mon origine ;
Gens grossiers d'esprit &
de mine
Entre deux bois encore
ont travaillé sur
moy
Pour le sujet & pour le
Roy.
Claire comme un miroir,
l'eau claire, trans-
parente*

GALANT. 35

*M'embelit & me repre-
sente.*

*Je fais plaisir quand je
m'étens ;*

*Chez les mortels je porte
en même temps*

*L'argent , l'aliment , la
lumière ,*

*Et tout ce qui conduit
maint homme dans
la biere ,*

*Et le glaive fatal aux
morts*

*Qui souillent quelquefois
mes bords :*

36 MERCURE

*Mais le rivage m'est
propice ,*

*Où la femelle , au lieu
d'y pêcher l'écre-
vice ,*

*Chanté parfois en m'as-
sommant de coups ,*

*Et parfois devant moy
s'incline à deux
genoux ,*

*Puis me portant dans
sa taniere ,*

*Me donne forme à sa
maniere.*

D'un scelerat mourant

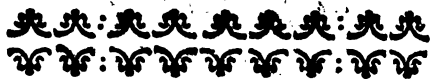
j'ai souvent le
destin ;

Avec les mains on me
sarde le tein ,
Puis me courbant sur
moy l'on me redresse
ensuite.

Assez pour deviner où
l'on me met enfin
La gent devinereffe à
présent est instruite.



38 MERCURE



PARAPHRASE

d'un fragment de
Poësies Greques.

P Ar-delà le fleuve fa-
tal

*Qui porte les morts sur
son onde ,*

*Et qui roule son noir cris-
tal*

*Dans les plaines de l'au-
tre monde ;*

GALANT. 39

*Dans une forêt de cy-
prés*

*Sont des routes froides
& sombres,*

*Faites par la nature ex-
prés*

*Pour la promenade des
ombres.*

*Là, malgré la rigueur du
sort,*

*Les plus vieux rajeunis
vont se conter fleu-
rettes.*

Et font revivre après

40 MERCURE

leur mort

*Leurs amours & leurs
amourettes..*

*Arrivé dans ce bas sé-
jour ,*

*Comme vivant j'eus le
cœur tendre ,*

*Je résolus d'abord d'ap-
prendre*

*Comment on y faisoit l'a-
mour.*

*J'allai dans cette forêt
sombre,*

Douce

GALANT. 41

*Douce retraite des a-
mans ,*

*Et j'en apperçus un
grand nombre*

*Qui pouissoient les beaux
sentimens.*

*Les uns gais chantoient
leurs maîtresses ,*

*Les autres étoient aux
abois.*

*Après de leurs fiers ti-
gresses ,*

*Et mourroient encore une
seul fois.*

Dec. 1713.

D

42 MERCURE

*Là des beautés tristes
Et pâles*

*Maudissant leurs feux
Violens,*

*Marmuroient contre leurs
Galans,*

*Et médisoient de leurs
Rivales.*

*Parmi tant d'objets a-
moureux*

*Je vis une dame desolée ;
Elle s'arrachoit les che-
veux*

Dans le fond d'une som-

bre allée.

*Mille soupirs qu'elle
poussoit*

*Montroient qu'elle étoit
amoureuse :*

*Cependant elle paroif-
soit*

*Aussi belle que malheu-
reuse.*

*Tout le monde disoit :
Voilà*

*Cette ame triste & mi-
serable ,*

Dij

44 MERCURE

*Et quoy qu'elle fût fort
aimable ,
Tout le monde la lais-
soit là.*

*Ombre pleureuse , ombre
crieuse ,
Helas ! lui dis-je en l'ac-
costant ,
Ame tragique & decla-
meuse ,
Qu'est-ce qui te tour-
mente tant ?*

Chez les morts sans ce-

GALANT. 45

renonce

On se parle ainsi brus-
quement,

Et l'on renonce au com-
pliment

Dés que l'on sort de cette
vie.

Qui que tu sois, dit-elle,
belas!

Tu vois une ame mal-
heureuse,

Furieusement amoureu-
se,

Et qui n'aime que des

46 MERCURE

ingrats.

Dans l'autre monde j'é-
tois belle ,

Mais rien ne pouvoit
me toucher ;

J'étois fiere , j'étois
cruelle ,

Et j'avois un cœur de
rocher.

J'étois peste , j'étois rieu-
se ,

Je traitois & bruns &
blondins ;

GALANT. 47

*D'impertinens & de ba-
dins ,
Et je faisois la pré-
cieuse.*

*Je rendois leur sort dé-
plorable*

*Lors qu'ils se rangeoient
sous ma loy ,*

*Et dès qu'ils se don-
noient à moy*

*Je les donnois d'abord
au diable.*

C'étoit en vain qu'ils

48 MERCURE

s'enflâmoient.

*Maintenant les Dieux
me punissent ;*

*Je haïssois ceux qui m'ai-
moient ,*

*Et j'aime ceux qui me
haïssent.*

*En vain je soupire &
je gronde ;*

*Les destins le veulent
ainsi ,*

*Les prudes de ce pre-
mier monde*

Sont les folles de celui-ci.

M O R T.

Le Comte d'Adhemar,
un des six Seigneurs que le
Roy nomma en 1680. pour
être auprès de Monseigneur
le Dauphin, mourut le 15.
Novembre, âgé de soixan-
te-trois ans.

Il étoit frere du Comte
de Grignan, Chevalier des
Ordres de Roy, Comman-
dant en Provence.



Dec. 1713.

E

Erudition sur le vin.

Que le vin soit l'appas
le plus doux de la vie, 1
Qu'il bannisse l'ennui,
dissipe le chagrin, 2

3 Enchanter les esprits,
charme le cœur
humain,

Enleve tous les sens, ren-
de l'ame ravie,

Qu'il fournisse au bû-
veur du cœur & de
l'esprit, 4

1 *Non est vivere, sed
valere vita.* Martial.

2 *Date vinum his qui
amaro sunt animo.* Prov.
C. 31.

3 *Ex bono vino plus-
quam ex alio quocumque
potu generantur & mul-
tiplicantur spiritus te-
nues.* Avicenn.

4 *Ingenium acuit.* Sco-
la Salern.

E ij

52 MERCURE

Qu'il épanche l'odeur du
plus fin ambre-gris , 5

6 Qu'il inspire la joye,
augmente le cou-
rage , 7

Qu'il deride le front des
Catons de nôtre
âge , 8

Qu'il soit de tous les

5 *Vinum priusquam
degustetur quintâ parte
sui nectaris processus ma-
millares jam imbuit.*
Thes. Rem.

6 *Vinum & musica
latificant cor hominis-*
Eccl. 40.

7 *Vina parant ani-
mos. Ovid. Addit cor-
nua pauperi. Horat.*

8 *Narratur & prisci
Catonis saepe mero ca-
luisse virtus. Idem.*

34 MERCURE

dons que Dieu fait
aux mortels

Le plus précieux, le plus
digne 9

Que par une faveur in-
signe

Il destine pour les au-
tels :

C'est une vérité que la
Sagesse même

Nous a laissée emprein-
te en ses divins écrits.

Un homme de bon sens,
de bon goût & d'es-
prit

9 *Natura nihil quicquam è suo penu largita est prestantius vino.*
Gunter. Hyg. p. 76.

56 **MERCURE**

Peut-il la recevoir com-
me un nouveau pro-
blême ?

C'est nier de sens froid
un principe arrêté
ré 10

Par les graves Auteurs
de la Latinité,
Comme de la sçavante
Grece.

C'est l'aimable lien de
la société, 11

Charmant auteur de l'al-
legresse ;

Il fournit les bons mots,

10 *Ire contra omnes insanire est.*

11 *Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tedium convictus illius, sed letitiam & gau-*

58 MERCURE

le sel, l'urbanité;
C'est le grand sceau des
mariages,
C'est l'ame des festins,
des bals, des com-

perages, 12
L'ennemi du divorce &
des divisions,

L'arc-boutant des réu-
nions ;

Agréable tyran, puissant
moteur de l'ame,

Qui d'un vieillard usé
sait ranimer la
flame. 13

12 *Revera voluptas
mensarum atque delitiæ
semper habitus est vini
potus, ex cujus suavi-
tate convivii festivitas
omnis & elegantia venit
estimanda. Gunter.*

13 *Vino sublato non*

60 MERCURE

Voulez-vous dissiper ces
rigoureux ennuis

Qui vous obsèdent jour
& nuit,

Et mettre fin à vos dis-
graces, 14

Bûvez du vin à pleines
tasses.

Infortuné client, qui
crains que ce pro-
cés

Ne te fasse dans peu tom-
ber en decadence,

D'un vin délicieux tâte
sans faire excès, 15

est Venus. Eurip.

14 *Dissipat cujus cu-
ras edales. Horat. Fini-
re memento tristitiam
molli mero. Idem.*

15 *Huic calix muls*

62 MERCURE

Et laisse agir la Providence

Sur le bon ou mauvais succès.

Languissante beauté,
dont l'humeur histerique,

Indigeste, melancolique 16

Agite un petit corps à
chaque lunaison,

Laissez poudre, eau, bolus & sel diure-

tique,

Je vous promets du vin

GALANT. 63

impingendus est, ut plorare desinat. Cic. Tusc.

3.

16 *Vis vini precipua ad crassos humores, ad obstructions, ad morbos frigidos, ac diuturnos, ad quæ quovis syrupo vel medicato liquore præstantius. Fernel. Me-*

003

64 MERCURE

entiere guerison;

Contre les douleurs de
colique,

D'un rhumatisme af-
freux ou goutte scia-
tique,

Il vaut mieux que les
eaux ni d'Aix ni de

Bourbon :

Car pour briser l'acide il
est seur, il est bon.

Un vin leger & vif vainc
la douleur cruelle 17

Du calcul & de la gra-
velle;

thod.

GALANT.

65

, thod. lib. 4. c. II.

17 *Tenuè vinum cien-
da urina magis idoneum
capiti nullam infert no-*

Dec. 1713.

F

66 MERCURE

C'est un doux vehicu-
le , actif, infi-
nuant , 18

A qui cedent Aix , Spa ,
Plombiere & saint
Amand.

Pauvre convalescent ,
veux-tu que l'on ra-
batte

Par un moyen facile &
doux

Les grossieres vapeurs
du foye & de la ratte ,
Qui frapant le cerveau
y font sentir leurs
coups ,

xam. Galen. lib. i. de
euchym.

18 *Quum vinum sit
natura jucundum ac fa-
miliare, per omnia sese
insinuans vires in sin-
gulas & abilitissimas
corporis partes diffundit
atque impertit, estque
optimum medicinae vin-
culum.* Fernel *ibid.*

68 MERCURE

Congedie à present Ga-

lien , Hippocrate ,

19 Avicene & Fernel ; le

bon vin mieux qu'eux

tous ,

Sitôt qu'il a changé sa

nature de moût ,

Sçaura desopiler , ban-

nir l'humeur ingrate.

Vous qui devenus lan-

guissans

Par l'effort imprévu d'u-

ne paralysie ,

20 Ne goutez qu'à demi

les plaisirs de la vie ,

19 *Bacchus ab antiquis dicebatur Medicus vulgi, eò quòd vino morbos omnes fugaret. Morcau ad Scol. Sal.*

20 *Vis vini precipua ad morbos frigidos. Fernel.*

70 MERCURE

Le vin ranimera tous
les nerfs impuissans.

21 Beau sexe, rejetez
ces boissons meur-
trieres,

Qui changeant votre
teint, retranchent le
beau cours

Du printemps fleuri de
vos jours ;

Brisez tasses & caffetie-
res,

22 Et d'un vin petillant
emplissez vos aiguie-
res :

GALANT. 71

*Vina omnia vires ro-
borant. Gal.*

21 *Gentis ociosa nu-
gamenta.*

22 *Bibat vinum in ju-
cunditate. Judith c. 12.*

72 MERCURE

**H accroîtra le feu de vos
vives paupieres,**

**23 Le vin vous tiendra
lieu de parure &
d'atours.**

**Il purge les humeurs que
dans la solitude**

**24 Contractent les hom-
mes d'étude ,**

**Et d'un flegme impor-
tun sçait les déba-
rasser :**

**Avecque son secours ils
sçavent retracer**

Tant de traits enchassez

23 Son

23 *Son jus pris par
compas redonne la cou-
leur. Dubartois.*

24 *Munite adhibe vim
sapientia. Hor.*

*Sapientium curas fu-
gat. Idem.*

Dec. 1713. G

74 **MERCURE**

dans leur vaste me-
moire

**Et de politique & d'his-
toire.**

25 Sans le vin des arts li-
beraux

Verroit-on de nobles tra-
vaux ?

26 Et si nous en croyons
Horace,

Lut-on jamais sur le Par-
nasse.

15 *Nam si bono vino moderate utantur, longè seipsis & ad excogitandum acutiores, & ad explicandum orandumque uberiores, & ad memoriam denique firmiores evadunt. Moreau.*

16 *Carmina vino ingenium faciente canunt. Ovid.*

76 MERCURE

27 Des vers faits par un
bûveur d'eau

Qui valussent ceux de
Boileau ?

28 Nos zelez Orateurs
tonnent mieux dans
les chaires,

Lors qu'ils s'en vont mu-
nis de quatre ou cinq
bons verres.

Ces mortels enfoncez
dans la devotion ,

Qui boivent par compas
& sans affection ,

29 Gardant les vœux les

GALANT. 77

27 *Sanè magnus equeis
lepidò sunt vina Poëta.*

28 *Fœcundi calices non
fecere disertum. Horat.*

29 *Severioris est vir-*
G iij

78 MERCURE

plus austeres

A saint Thierry , saint

Bâle , Hautvillers &

Cumieres ,

Sentent croître la voix ,

la force & 30 l'on-

ction ,

31 Lors qu'ils boivent les

jours de jubilation

De ce pieux nectar qui

provient sur leurs

terres.

Les Dames en beguin

de Reims & d'A-

venchay.

GALANT. 79

*tutis calcar & stimulus
vinum. Thes. Rem.*

30 *Potasti nos vino
compunctionis. Pl. 59.*

31 *Non ille, quan-
quam Socraticis madet
sermonibus, te negligit
borridus. Horat.*

G iij

80 **MERCURE**

32 Sentent céder d'abord
à la liqueur divine

Qui croît sur leurs cô-
teaux ou bien à Ver-

zenay,

Foiblesse d'estomach ;
foiblesse de poi-
trine ,

33 Qui les tourmente si
souvent ,

Et qui leur interdit le
vent.

Enfin quiconque veut ,
dans l'extreme vieil-
lesse ,

GALANT. 81

32 *Stomachitadia discutit. Thes. Rem.*

33 *Vinum in ventriculo
perfusum ciborum coctionem
et distributionem
juvat.*

Lac senum.

32 MERCURE

**Libre d'esprit & sain de
corps**

**34 Braver les horreurs de
la mort,**

**Et se conserver en liesse,
Qu'il ait en son cellier
un foudre de fin vin,
C'est un recipé tout di-
vin.**

**35 Avecque lui le pau-
vre oublie ses dis-
graces ;**

**(Quatre rasades les ef-
facent)**

L'artisan son travail, le

34 *Vinum remedium
adversus senectutis du-
ritiem. Plato de leg.*

35 *Bibant &) oblivis-
cantur egestatis sue. Ec-
cles.*

84 MERCURE

soldat tous ses
maux , 36

Le pelerin ses pas , le ga-
lant ses rivaux ,

L'homme convalescent
la douleur si cruelle

Que lui causa l'effort d'u-
ne fièvre rebelle , 37

Le prude sourcilleux les
rides de son front , 38

Le vindicatif un affront.

Enfin c'est le tombeau
de toutes les miseres ,

Des chagrins, des ennuis
qu'ici nous desespe-
rent ;

36 *Vinum laborum
pharmacum est. Euripid,
in Troad.*

37 *Et doloris sui non
recordentur amplius. Ec-
cles.*

38 *Pracellens est an-
tipharmacum ; siquidem
caperatam mirè frontem
exporrigit suave clarum-
que vinum. Rhodig.*

86 MERCURE

C'est l'ame des plus doux
desirs ,

Et l'innocent objet des
solides plaisirs. 39

Sur ce pied je soutiens ,
& contre la Sor-
bonne ,

Que le vin fut toujours
une chose très-
bonne. 40

Le vin , me direz-vous ,
est l'auteur des que-
relles.

Oui , quand il s'intro-
duit dans de foibles
cervelles ,

39 *Tristis sobrietas est
removenda. Senec.*

40 *Tantum vino cre-
ditur attribuisse Æscu-
lapius, ut aquâ id cum
numinibus lance statue-
rit. Rhodig.*

88 MERCURE

Qu'il rencontre un bû-
veur chagrin ou rio-
teux , 41

Ou quelque jeune fu-
rieux , 42

Qui boit avec excès &
se plaît à l'ivresse,
Que le moindre mot
choque & blesse. 43

44 Quoy ? parce que
Noë enyvra sa raison,
Le vin passera pour poi-
son ?

41 *Fel*

41 *Fel draconum vinum eorum.* Deuter.

42 *Vinum multum meracum insanie causa.* Hippoc.

43 *Natis in usum letitiae sapphis pugnare Thracum est.* Horat.

44 *Vinum in iucunditatem creatum est, non in ebrietatem ab initio.*

Dec. 1713.

H

90 MERCURE

Sur ce principe vain la
beauté , les at-
traits ,

Les charmes de l'esprit ,
le feu de l'élo-
quence ,

L'érudition , la scien-
ce

Contre l'ordre de Dieu
sont reputez mau-
vais.

Point de present du Ciel
dont le méchant n'a-
buse.

La prudence en lui de-

H

vient ruse.

Pour surprendre les in-
nocens;

L'éloquence mondaine
avec ses doux ac-
cens

Devient l'art dangereux
d'appuyer le men-
songe;

La politique prend la vé-
rité pour songe :

Avecque ses atours cet-
te femme au
filet

Prend l'homme comme
Hij

92 **MERCURE**

on fait un timide
oislet,

Et ces attraits charmans
dont chacun fait
estime

Lui servent d'échelons
au crime.

Faudra-t-il pour cela
proscrire ces talens
Qui font les hommes
excellens ?



L' I S L E DES PESCHEURS.

*Historiette traduite de l'Italien
par M. de Pré***.*

UN Ne femme très-sensible à l'ambition, & encore plus à l'amour, venoit de perdre son mari, qu'elle aimoit, & qui étoit Gouverneur de l'Isle des Pescheurs.

Elle se retira dans le

94 MERCURE

creux d'un rocher, dont elle ne fortoit que pour aller pleurer sur le bord de la mer.

Un pefcheur melan-
colique, & qui pour
pefcher feul s'écartoit
toujours des autres, alla
un jour pefcher de bon
matin, & fe plaça fur
le bout d'un rocher, pro-
che de celui qu'habitoit
Zauraa. (c'étoit le nom
de la veuve.) Quoique
dépuis fon veuvage elle

n'eût été capable de prendre aucun plaisir, elle trouva que celui de la pefche étoit fi melancolique, qu'il convenoit à une perfonne affligée : elle regarda la pefche un peu de temps, & enfuite elle regarda le pefcheur. Il avoit auffi l'air fort melancolique ; c'est ce qui luy plut d'abord : elle s'approcha de luy, & fe mit à pleurer. Le pefcheur, qui ne fçavoit

que lui dire , se mit à pleurer aussi , & ce fut toute la conversation de cette premiere entrevuë. Zauraa rentra dans son rocher, & le pêcheur s'en retourna dans sa cabane. Toute la nuit Zauraa pensa à son défunt mari , & par malheur pour elle elle n'y peut penser sans pleurer , ni pleurer sans se souvenir de celui qui avoit pleuré de compagnie avec elle : elle jugea

jugea que deux pleureurs valent mieux qu'un , & font plus d'honneur au défunt. Elle retourna à l'endroit de la pesche pour y rencontrer son second. Dès la pointe du jour il ne manqua pas de s'y trouver ; car il avoit résolu de consoler la veuve. D'abord ils reprirent les pleurs où ils les avoient laissez la veille ; ensuite le pescheur , qui étoit homme

Dec. 1713.

I

98 **MERCURE**

de bon esprit , & qui
ſçavoit que le meilleur
moyen de retirer quel-
qu'un de ſa douleur, c'eſt
d'y entrer d'abord avec
lui , ſe mit à parler ainſi.

En verité, Madame,
vous avez bien raiſon de
pleurer Monſieur vô-
tre mari ; car c'étoit le
meilleur & le plus hon-
nête homme du mon-
de. Comment donc, dit
la veuve, eſt-ce que vous
le connoiſſiez ? Non pas,



GALANT.



Madame, répondit le
pêcheur : mais j'en juge
par la manière dont vous
le pleurez. Après plu-
sieurs autres discours de
la même espèce, enfin le
pêcheur la consola de si
bonne grace, qu'elle be-
nissloit presque le sujet
d'affliction qui luy avoit
attiré un tel consolateur.
Elle l'aima pendant quel-
que temps sans s'en ap-
percevoir ; car fiere com-
me elle l'étoit, elle au-

I ij

roit rompu d'abord tout commerce. Le pêcheur qui s'en étoit apperçu d'abord, avoit fait confiance de sa bonne fortune à la suivante de la veuve, à qui il promit tout si elle conduisoit la chose jusqu'à un bon mariage.

Cette suivante étoit une espèce de magicienne, c'est à dire une espèce de fourbe qui avoit lu des livres de magie.

d'Astrologie , de Chiro-
mancie , & autres de pa-
reille trempe. Un soir ,
que sa maîtresse rêvoit
profondément au pes-
cheur , elle lui prit la
main en badinant , &
par certaines lignes re-
doublées qu'elle vit dans
sa main , elle devina qu'
elle étoit destinée à se
remarier. Ce mot de re-
marier l'irrita si fort ,
que la suivante eût vou-
lu le retenir , & n'en

parla plus de la journée.

Le lendemain cette fiere veuve voyant à son ordinaire pescher le pescheur, se surprit dans un mouvement de tendresse si fort, qu'elle ne pouvoit plus le méconnoître. Elle en eut tant d'horreur, qu'elle fut prête à se precipiter dans la mer : on dit même qu'elle s'y precipita, & que le pescheur la repescha

aussitôt. Quoy qu'il en soit , elle resolut de ne le plus voir , & elle n'eût jamais crû pouvoir tenir sa resolution ; elle la tint pourtant : mais quels combats n'éprouva-t-elle point ? Tantôt elle regardoit avec horreur l'objet de sa foiblesse ; tantôt elle prenoit plaisir à penser à lui malgré elle : en certains momens elle vouloit mourir , en d'autres momens elle se

I iiij

104 MERCURE

fentoit de la disposition à vivre. Enfin la Magicienne, qui devinoit tout ce qu'elle ne vouloit point lui dire, fit en sorte, avec le temps & l'amour, que la veuve consentit à être présente à une pêche merveilleuse que la Magicienne lui proposa, & qui se passa en cette sorte.

Entre les herbes qu'elle connoissoit, il y en avoit une pour laquelle

les poissons avoient tant d'antipatie , qu'elle les faisoit fuir du plus loin qu'ils la sentoient. Du jus de cette herbe le pescheur alloit toutes les nuits froter les filets de ses camarades , en sorte que pendant huit jours on ne put prendre aucun poisson dans toute l'Isle. Les voila desolez ; car ils ne vivoient que de leur pesche , c'étoit tout leur commerce.

On eut recours à l'oracle seur & très-seur ; car l'oracle dépendoit du Sacrificateur , & le Sacrificateur dépendoit de la Magicienne. En un mot elle fit dire à l'oracle que le poisson ne viendrait point se prendre si la veuve de leur Gouverneur ne leur donnoit pour chef le pècheur en question. Après cela l'oracle fit une belle gencalogie au pècheur ,

pour le rendre plus digne de commander : ensuite sur la foy de l'oracle on deputa vers la veuve , qui refusa , autant qu'il en fut besoin pour persuader qu'elle ne se fût jamais mariée sans la neccssité absolüe qu'il y a d'obeïr aux oracles.

Enfin l'histoire dit qu'elle se maria pour le bien public ; que l'amour du bien public lui fit pren-

108 MERCURE

dre son mariage en patience aussi bien qu'à son mari, qui pour ne jamais oublier sa basse extraction, fit élever un monument magnifique, avec un trophée superbe, où il appendit son habit rustique, sa ligne, ses filets, & toute sa dépouille de pêcheur, & fit graver ces vers au-dessous.

*Rustiques ornemens de
ma pauvre famille,*

Filets , guetres , sabots ,
 Et barette Et man-
 dille ,

Je n'ai pas de regret de
 vous avoir quittez :

Mais je veux vous gar-
 der dans mes anti-
 quitez ,

Pour me servir un jour
 contre la vaine
 gloire.

C'est par vous que je
 veux commencer mon
 histoire

A ceux qui curieux de

110 MERCURE

mes illustres faits,
Me croiroient volontiers
descendu des Jafets.

Lorsque vous me verrez
un jour par avan-
ture

Succombant sous le poids
d'une injuste dorure,
Bouffi dans mon jabot
comme un pigeon
patu,

Faites-moy souvenir que
vous m'avez vêtu.

Si quelque fat payé pour
illustrer ma race,

Retranche à mes yeux
le filet & la nasse,
Pour me passer sur le
rapé

D'une antique Princi-
pauté,

Pour lors, mes chers ha-
bits, contre cette im-
posture

Vous vous érigerez en
preuves de roture.





CHANSON

en étrennes.

Par M. D. L. T.

Avec un petit More d'argent émaillé
de noir.

A Madame la Comtesse de...

JE viens des lointains
climats

Exprés, je vous jure,
Pour m'attacher à vos
pas ;

Ne me refusez donc pas.
La bonne aventure au
gué, La

La bonne aventure.

*Si l'ardent flambeau des
cieux*

*Noircit ma figure ,
J'aimerois ma foy mieux
Brûler au feu de vos
yeux.*

La bonne aventure, &c.

*D'un équipage brillant
Je fais la parure ;
Je fais bien un compli-
ment ,*

Et je dis fort joliment :

Dec. 1713.

K

114 MERCURE

La bonne aventure, &c.

*Je vous prédis aujour-
d'hui,*

Prédiction est sûre,

*Que maint amoureux
transi*

Vous dira tout cet an-ci,

La bonne aventure, &c.

Je ne vous coûterai rien

Pour la nourriture;

*Vous voir est l'unique
bien*

*Qu'il faut pour mon en-
tretien,*

GALANT. II5

La bonne aventure, &c.

Chez nous on fait de vos
traits

La blanche peinture ;
Je viens pour voir de
plus près

Si blanc vaut noir en at-
traits.

La bonne aventure, &c.

Un blanc amant vous
vient voir,

J'en peste & j'en jure ;
Changez donc du blanc

K ij

116 MERCURE

*au noir ,
Si de moy voulez avoir
La bonne aventure au
gué ,
La bonne aventure.*



A LA BELLE
inhumaine.

*Par le pâle galant de la Foire
saint Germain.*

Avec un homme de pain d'épice.

D'*Un tendre amant
recevez le portrait
Dans cet homme de pain*

GALANT. 117

d'épice ;

Il est pâle , doux & discret ,

De son martyre il soupire en secret ,

Le pauvre homme en a la jaunisse.



A LA BELLE JOUEUSE
d'Hombre.

Avec les deux as noirs.

AU commencement de
l'année

Voici , Philis , les deux

118 MERCURE

*as noirs ,
Qui pour vous rendre
fortunée
Viennent vous rendre
leurs devoirs.*

*Que la manille les se-
conde ,
Al'hombre vous en jouë-
rez mieux :
Unis ils vaincront tout
le monde
Comme le vainquent vos
beaux yeux.*

GALANT. 49

*Philis , si de leur soin
fidelle*

*Vos beaux yeux sont tou-
jours témoins :*

*S'ils touchent cette main
fidelle ,*

*Ils seront payez de leurs
soins.*

*Qu'un tiers toujours in-
fatigable*

*Quittant brelan & lans-
quenet ,*

*Ne quitte jamais vôtre
table ,*

120 MERCURE

*Et se pique jusqu'au bi-
net.*

*Voilà ce que pour vos
étrennes*

*Un amant vous offre en
ce jour :*

*Iris, faites que pour les
siennes*

*Il devienne heureux en
amour.*



GALANT. 121

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

A MONSIEUR
DESMARETZ,
Ministre d'Etat, Contrôleur
General des
Finances.

O D E.

*Quel sort flatte mon
esperance?*

*Quels chants heureux fra-
pent les airs?*

*Le Ciel fait triompher la
France,*

Decembre 1713.

122 **MERCURE**

*Le Ciel veut calmer l'U-
nivers*

*Landau se rend, Fribourg
succombe,*

*La discorde aux enfers re-
tombe,*

Elle y va gemir à jamais.

*Quel bonheur, quel com-
ble de gloire?*

*Sur les ailes de la Vic-
toire*

LOUIS *fait descendre
la Paix.*

*Je vois Villars, je vois
Eugène*

GALANT. 123

*Fameux par cent travaux
guerriers ,*

*Malgré l'ardeur qui les
entraîne*

*Preferer l'Olive aux Lau-
riers*

*Le Rhin sur son Urne re-
pose ,*

*Du bonheur des lieux qu'il
arrose*

*Il se plaist à voir les a-
pr:sts*

*Son Onde se fait violence ;
Et l'on diroit que son si-
lence*

Lij

124 MERCURE

Respecte d'augustes secrets.

*Desmaretz, Ministre
fidelle*

*Du Heros qui comble nos
vœux,*

*Souffre un moment que je
rapelle*

*L'Image d'un tems moins
heureux.*

*Quel tems ? en vain contre
l'orage*

*La France excitoit son
courage,*

*Tout sembloit trahir ses
efforts ;*

GALANT. 125

Rivaux, fiers de nostre
disgrace

Combien r'anima vostre
audace

L'épuisement de nos tre-
sors?

Ton nom seul calma
nos alarmes

LOUIS le plus sage des
Rois.

Rendit l'esperance à nos
armes

Par la justice de son choix
Que dis-je, projets inutiles

L iij

126. **MERCURE**

*Sur nos champs toujours
si fertiles*

L'Hiver exerce sa fureur ;

Le Ciel contre nous se déclare ;

*Tout perit ; la nature a-
vare*

*Trompe l'espoir du labour-
reur.*

*Quel sort ? quel exés de
misère ?*

Il en fallut subir la loy ;

LOUIS la sentit com-

Pere

GAILANT. 127

Et la soulagea comme Roy.

Tu connus toute sa tendresse,

Et de la plus haute sagesse

Les tresors en lui réunis ;

Il commit son peuple à ton zele

Tout prit une face nouvelle ;

Mais nos maux n'estoient pas finis.

*L'or, l'argent devenus
Prothées*

L iij

128 MERCURE

*Se déroboient à tous nos
soins,*

*Et sous des formes em-
pruntées*

*Augmentoient encore nos
besoins*

*L'Usure monstre plus avi-
de,*

*Que l'Hydre qu'abatit Al-
cide,*

*Jusqu'à ce jour t'avoit bra-
vé;*

*Mais en vain sa ruse fa-
tale*

*S'envelopoit dans un de-
dale.*

Le fil t'en estoit réservé.

*De nos maux tu connus
la source,*

*Et par un travail assidu
Tu sçûs arrester dans sa
course*

Un torrent partout répand-
du.

*Par ton sçavoir, par ta
prudence,*

Tu rétablis la confiance ;

Pour réüssir il faut oser ;

Rien n'étonne un Minis-
tre habile ;

130 MERCURE

*Et plus le temps est difficile
Plus il sçait s'imortalizer.*

*Le sort où tu nous fais
atteindre*

*Passe tous nos vœux &
les tiens ;*

*Nous n'avons plus de
maux à craindre*

*Et nous espérons mille
biens.*

*Les flots des plus fiers
tempestes*

*Qui sembloient menacer
nos testes*

GALANT. 131

*A nos pieds viennent se
briser ;*

*De LOUIS nos destins
dépendent*

*Et nos ennemis lui deman-
dent*

*Ce qu'ils osoient nous re-
fuser.*

*C'est la Paix, que ce
grand ouvrage*

*Comblera les vœux de ton
Roy.*

*Il vient de t'en donner un
gage*

132 MERCURE

Dans l'éclat qu'il répand
sur toy

Nous la verrons bien-tôt
descendre ;

Que ne devons nous pas
attendre

Du zele qui brûle ton
cœur ?

Poursuis , consacre ta me-
moire ;

Tu ne peux augmenter ta
gloire

Sans augmenter nostre
bonheur.

[GALANT. 133.
NOUVELLES.]

Les Lettres de Warsovie portent que les Troupes Moscovites sorties de Pomeranie marchent en trois Corps par trois routes différentes ; dont l'un est commandé par le Prince Dolherou ; l'autre par le Prince Repuin , & le troisième par le General Bayer. Ils sont accompagnez par des Commissaires pour empêcher les desordres.

On mande de Moldavie , que le Roy de Suede , le Roy

134 MERCURE

Stanislas , & tous ceux de leur parti , estoient tres bien traitez , & que les Ambassadeurs du Czar avoient esté renvoyez à Constantinople , que l'Armée Ottomane estoit toujours campée auprès de Choczin , que les Tartares se sont éloignez seulement de six lieuës , pour la commodité des fourages , qu'on travaille toujours en diligence aux Fortifications de cette Place , & même à construire des barraques pour y faire hiverner une partie de l'Armée , & le reste en Moldavie , en Wala-

quie , & au voisinage du Danube.

Les Lettres de Turquie venues par la voye de Walachie portent que le Grand Vizir avoit declaré aux Ambassadeurs Moscovites & Polonois , qu'il n'y auroit point de Paix jusqu'à ce que le Czar eut consenti à payer par an quatre vingt mille florins au Kam des Tartares , outre les arrerages du tribut qu'il prétend luy estre dûs , que la Pologne ne cede une partie de la basse Podolie , avec sept territoires de l'Ukraine , où les

136 MERCURE

Cosaques qui ont pris le parti du Roy de Suede vivoient paisiblement, que le Roy Stanislas rentrera dans ses biens & dignitez, & que la Republique promettra que s'il survit au Roy Auguste, elle ne prendra point d'autre Roy que luy. Enfin qu'on laissera passer librement le Roy de Suede par la Pologne, avec une escorte de six mille Turcs. Ces Lettres ajoûtent qu'encores que la disposition des affaires paroisse tres-favorable pour le Roy de Suede, ce Prince souhaite fortement de

retourner dans ses Etats, & qu'il se mettra en chemin aussi tost qu'il le pourra faire avec feureté.

On mande de Hambourg que la mortalité diminuë de plus en plus en plus. Néanmoins les Troupes Danoises occupent encore le Poste de la Montagne près de cette Ville, pour empêcher toute communication avec le pays de Holstein, & le Duc de Hanover a de nouveau interdit tout commerce avec ses Etats, que le Baron de Kntzvoch, Résident de la Cour de Vienne, fit sça-

Decembre 1713. M

138 MERCURE

voir au Comte de Welling ,
 que cette Cour avoit fixé au
 15. Decembre le jour qu'on
 devoit tenir à Brunswick une
 Assemblée pour terminer à
 l'amiable les affaires du Nord,
 & que les Suedois pourroient
 y envoyer un Ministre , &
 que la Ville de Tonningen
 estoit réduite à une extrême
 nécessité , faute de vivres :
 mais on assure que le Roy de
 Dannemarck estoit disposé à
 y laisser entrer quelques pro-
 visions , qu'il avoit écrit au
 Roy de Prusse qu'il consen-
 tiroit à lever le Blocus & à

retirer les Troupes , pourvû qu'il demeurât en possession de tout le Duché de Sleswick , jusqu'à la fin de le Negociation.

On écrit de Stokholm du 8. Novembre que les deux mille Moscovites qui estoient dans la Ville d'Abo s'étoient retirés à l'approche du Contre-Amiral Taube avec des Gale- res , craignant qu'il ne mit des Vaisseaux pour les couper , & qu'après avoir visité Abo , il étoit allé joindre la Flotte Suédoise , qui croisoit de ce costé-là , qu'un renfort de

M ij

140 MERCURE

Troupes n'attendoit qu'un vent favorable pour faire voile vers la Finlande , qu'elles feront commandées avec celles qui y sont déjà , par le General Taubé , ayant sous luy les Majors Generaux Schommer & Lieben : que le General Lubecker qui commandoit ci-devant en Finlande , avoir esté rappellé à Stokolm , où il estoit arrivé , & qu'on vouloit luy faire rendre compte de la conduite qu'il avoit tenuë à la premiere descente que les Moscovites avoient faite en Finlande.

Les Lettres de Vienne portent que les Etats de la Basse Autriche s'estant assemblez en cette Ville, le Comte de Zinzendorff, Chancelier de la Cour, après leur avoir fait un discours, leur demanda un subside de six cent mille florins, avec une recrue de trois mille trois cent Fantassins, & une autre de quatre cent soixante-quatre Cavaliers, & une de deux cent trente trois Dragons, pour rendre complets les Regiments de leur répartition, qu'on avoit envoyé ordre au Prince Eugene

142 MERCURE

d'entrer en conférence avec
le Maréchal de Villars.

Celles de Palerme portent
que le Roy & la Reine de Sici-
le avoient reçu les soumissions
& les compliments de toutes
les Villes & des Principaux Sei-
gneurs Siciliens qu'ils avoient
reçu avec beaucoup de bontés
de sorte que la Noblesse & les
Peuples estoient également
satisfaits , & que le Roy de
Sicile commençoit à s'in-
former de l'état des Finances
pour les remettre en meilleur
état & réformer plusieurs
abus , qu'il travailloit avec

une application extraordinaire à rétablir le bon ordre dans le Gouvernement, ayant déjà ordonné qu'on payât à plusieurs personnes les sommes qui leur estoient dûes par des Seigneurs qui refusoient de les satisfaire, qu'il avoit recommandé aux Barons de ne pas donner retraite dans leurs Terres à des bandis & à des scelerats qui commettoient plusieurs defordres, sous peine d'en estre responsables.

On écrit de Londres que la Reine avoit donné le Regi-

144 MERCURE

ment de Cavalerie du Lieutenant General Langsdor au Brigadier Joceline , celui d'Infanterie du Colonel Du-iel , au Brigadier Hams Hamilton , & celui de ce dernier au Colonel Chudleigh : que les Regiments de Popper, d'Evans , & autres qui estoient à la paye d'Angleterre , avoient esté réduits à la paye d'Irlande , le Regiment de Cavalerie de Mylord Windsor a esté cassé, mais il a encore le Regiment de Cavalerie du feu General Wood qui est en Flandres & qui avec celui du
General

General Lumley & celuy des Gardes du Comte de Peterborough , sont les seuls Regimens de Cavalerie qui doivent estre conservez à la paye Angloise outre les Gardes du Corps , qu'on avoit établi cinq Commissaires , qui sont le Chevalier Guillaume Giffard , les Sieurs Samuel Hunter , Nicolas Roop , Thomas Coleby , & Thomas Leyton , pour casser les Regiments de Marine. La Compagnie de la Mer du Sud à quatre Vaisseaux chargez de toutes sortes de Marchandises & prêts à

Decembre 1713. N

146 MERCURE

faire voile pour aller prendre des Negres sur la coste d'Afrique & les transporter à l'Amérique Espagnole , suivant le Contract d'Assiento fait avec l'Espagne.

On mande de Hollande qu'on travaille à terminer les difficultez qui empêchant la conclusion de la Paix d'Espagne avec le Portugal & cet Etat, & que les Ministres de Sa Majesté Catholique ont eû sur ce sujet deux conferences à Rosendal avec l'Evêquë de Londres , que le sieur de Goslinga revint de Frise le 5. De-

cembre, à la Haye, il se prépare à partir dans peu de jours avec le sieur Buys, pour leur Ambassade à la Cour de France.

On écrit de Bruxelles que les Regiments de Cavalerie de Vander Nath & de Borlecy-devant Walef qui estoient à la solde Angloise, estoient entrez au Service du Roy de Prusse.

On mande de Cologne que les partis François faisoient des courses en ce pays lesquels avoient enlevé plusieurs Marchands de Cologne qui

N ij

148 MERCURE

revenoient de la foire de Bonne avec leurs Marchandises.

Les Lettres de Strasbourg portent, que le Maréchal de Villars en estoit parti le 25. Novembre pour aller au Fort Louïs, d'où il partit le 29. pour se rendre au Chasteau de Rastat dans le Marquisat de Bade, où il arriva à trois heures après midy, pour y traiter de la Paix Generale avec le Prince Eugene de Savoye, lequel y arriva le même jour. Le Maréchal de Villars alla le recevoir vers le haut de l'escalier, où ils se presen-

terent mutuellement les Seigneurs qui les accompagnent, & ensuite il le conduisit dans son appartement, d'où après un quart-d'heure d'entretien le Prince Eugene conduisit à son tour le Maréchal de Villars dans son appartement. Les Conférences devoient commencer dans peu, s'étant déjà de part & d'autre communiqué leurs Pleins-pouvoirs, que les Troupes du Roy, & celles des Ennemis estoient en marche pour aller prendre leurs quartiers d'hiver.

Nouvelles d'Espagne.

Le Roy a donné l'Ordre de la Toison au Marquis de Brancas Ambassadeur de France , qui le même jour traita magnifiquement tous les autres Chevaliers de la Toison , & plusieurs autres personnes de distinction. Sa Majesté a donné le Collier du même Ordre , au Comte de Montijo. Elle a aussi donné la Regence du Royaume de Navarre , à Don Carlos Gutierrez de la Penna , l'un

des Alcades de sa Maison & Cour. On a publié un Decret par lequel le Roy a réglé le nombre de ceux qui composeront les Conseils. Le Conseil de Castille sera composé de cinq Presidents , de vingt quatre Conseillers , qui prendront séance selon leur ancienneté , d'un Fiscal ou d'un Procureur General , de deux Avocats Generaux , & de quatre Secretaires.

Le Conseil des Indes sera composé de trois Presidents , dix Conseillers de Robe , de dix Conseillers d'Epée , d'un

Niiiij

152 MERCURIE

Procureur General , de deux
Avocats Generaux, & de trois
Secretaires.

Le Conseil des Ordres, de
deux Presidents, de dix Con-
seillers de Robe , d'un Pro-
cureur General, d'un Avocat
General, & d'un Secretaire.

Le Conseil des Finances ,
d'un Contrôleur General, de
quatre Presidents , de dix-
huit Conseillers de Robe, de
dix-huit Conseillers d'Epée ,
de deux Procureurs Generaux,
de deux Avocats Generaux ,
de cinq Secretaires & de cinq
Rapporteurs de Comptes.

La Salle ou Tribunal des Alcaldes , ou Prevosts de Cour , sera composé de trois Presidents , de deux Avocats Generaux , de quatre Secretaires , & de dix huit Lieutenans des Alcaldes : on assure que dans peu on reglera les autres Tribunaux inferieurs.

Sa Majesté a donné la Charge de Secrétaire des Finances des Indes à Don Geronimo de Ustariz : celle d'Intendant de la Province de Seville , au Marquis de Miraflores de los Angeles : celle de Soria à Don Joseph Pedrajas :

154 MERCURIE

celle de Valladolid, à Don Nicolas de Hinijosa : celle de Murcie à Don Louis de Mergelina , & celle de la Province de Cuença , à Don Bartholomé Antonio Badaran de Ofinaldé.

Les Lettres de Catalogne portent qu'on acheve les Lignes de contrevallation devant Barcelone pour l'assiéger dans les formes : qu'on attendoit de jour en jour l'Escadre de Cadiz , que le Chasteau de Cardonne étoit bloqué : que les Sommetans ou Milices de Catalogne , poursuivoient les

Volontaires & les Miquelets ; afin de rétablir la Paix dans cette Principauté, & quoiqu'il fut entré quelques provisions dans Barcelonne, il y manquoit encore beaucoup de choses necessaires ; celles de Cadiz du 19. Novembre portent que l'Escadre commandée par le Vice-Amiral Pintado, avoit fait voile le même jour de ce Port-là avec un vent favorable ; elle est composée de dix Vaisseaux de guerre & de six Belandres ou Barques armées, elle est destinée pour le Siege de Bar-

156 MERCURE

celone aussi bien que le Marquis de Valdecannas, & les Troupes qui y sont embarquées avec une grande quantité de vivres, de munitions, & d'autres preparatifs de guerre.



E X T R A I T de la Gazette de Cithere, le 4. Decembre 1713.

*Un Envoyé du brillant
Hymenée
Paré de fleurs ût audience
icy,*

GALANT. 157

*Venus étant des Ris envi-
ronnée*

*Il fut admis à leur parler
ainsi.*

*Depuis l'Hymen de cel-
le dont la coupe
Fait l'enjouement de la
table des Dieux ;
Pour cas pareil , si jamais
vostre troupe
Scût animer les Plaisirs &
les Jeux ,
Qu'elle y travaille avec
un soin extreme ;*

158 MERCURE

*Un jeune objet dans nos
rets est tombé,*

*Aux yeux d'Hercule il
paroistroit Hebé,*

*Et je l'ay pris pour la
Jeunesse même ;*

*Il a l'éclat de Flore au re-
nouveau*

*Et de l'Aurore en ouvrant
sa Carrière,*

*Beauté naissante & reçue
au berceau*

*En survivance aux appas
de sa Mere :*

*Sa Mere sçut l'art de per-
petuer*

CALANT 159

*Ses traits charmans dans
sa belle famille,
Lorsqu'elle fit bonne part à
sa fille*

*De ses attraits sans les
diminuer :*

*Ainsi des mois l'inégale
Courriere*

*Et de ses feux, les autres
feux témoins*

*Du blond Phœbus em-
prunte la lumière*

*Tant que jamais Phœbus
en brille moins.*

*Le jeune objet que l'Hy-
menée engage*

160 MERCURE

*Sous nul empire encore n'a
flechi,*

*Et cent beautez fesoient
un doux partage*

*De cent tresors dont il est
enrichi;*

*Il est lui seul plus maistre
en l'art de plaire*

*Que vos trois Sœurs, les
Muses toutes neuf,*

*Pour dire plus, c'est trait
pour trait sa Mere.*

*A ce portrait c'est la jeune
Pleneuf*

*Dit sur le champ la Reine
D'Amathente,*

GALANT. 161

*C'est se moquer, c'est a-
vant la saison*

*Aller unir les jeux à la
raison,*

*Et l'Hymenée en devroit
avoir honte ;*

*Dans mon courroux qu'est-
ce qui me retient*

*L'Ingrat qu'il est, que je
ne le querelle ;*

*Ravir si-tost à mais
il me souvient*

*Qu'encor sa Mere étoit
plus jeune qu'elle*

Quand par l'amour son
Decembre 1713. O

162 MERCURE

*contrat fut signé,
Contrat si bon au bien de
nos affaires.*

*Qu'à cet Hymen, ma fa-
mille a gagné*

*Une recrue & de sœurs &
de frères,*

*La jeune Iris ne m'en pro-
met pas moins ;*

*Cherche l'Amour, qu'il
s'aime qu'il s'apprête*

*A relever l'Hymen de
tous ses soins,*

*Qu'il aille seul se mêler de
la feste,*

Sur-tout au cas que la première nuit

Le même toit mere & fille rassemble ;

Au grand rapport qu'ont leurs attraits ensemble.

L'Hymen pourroit se méprendre de lit ;

Il passeroit pour d'autant moins coupable ,

En commetant cette erreur au flambeau

Qu'en plein midy du Soleil le plus beau

Qui la feroit , seroit fort

O ij

MERCURIE

pardurable;

ne devroit qu'après
un examen

rier fille ayant si jeune
mere

ans le soin que je
rend du mystere

qui pro quo pourroit
aire l'Hymen.

Z, mon fils, reglez
en toutes choses,

Citherée à l'enfant a-
oureux,

Z cueillir sur mes le-
res de roses

GALANT. 165

Un doux baiser pour ces
époux heureux ;

Que ce baiser les remplisse
de flame ,

Qu'il soit suivi du plus
fort de vos traits ,

Et que portant jusqu'au
fond de leur ame

Il y demeure & n'en sorte
jamais ;

Et vous, Seigneur, dites à
l'Hymenee

Que s'il formoit toujours
de pareils nœuds

Sa place ici lui seroit desti-
gnée

166 MERCURE
*Avec les Ris, les Graces &
les Jeux.*

LE GAZETIER
à la jeune Mariée.

*J'aurois jadis mieux
badiné peut-estre,
Quand on est jeune, il
sied bien d'estre fou,
Mais, par malheur, Iris
mon sort est d'estre
Vieux Gazetier comme
l'Abbé Bernou;
Hebè la jeune immortelle*

GALANT. 167

*Et vostre inferieure en jeu-
nesse, en appas*

*A ses Nôces sçut bien ra-
jeunir Iolas,*

*Daignez faire sur moi ce
miracle comme elle,*

*Je voudrois prolonger mon
cours*

*Pour redoubler tous les
jours*

*Le tendre attachement que
j'ai pour vostre race,*

*Pourquoy, ne puis-je ra-
jeunir.*

*Pour ne voir pas si-tost la
fin qui le menace*

168 MERCURE

*Puisqu'il n'est que ma
mort, qui puisse le finir.*

ENVOY.

*Ces Vers partent du
cœur, l'amitié les ins-
pire
Ils n'ont pas ces merveil-
leux traits
Des Pindares nouveaux
dont on vante la Lyre,
Mais les sentimens en
sont vrais.*

Par M. Palaprat,

MARIAGE.

Le Marquis de Prie , Aide de Camp de Monseigneur le Duc de Bourgogne en 1702. & 1703. Colonel d'un Regiment de Dragons , nommé en 1713. Ambassadeur pour le Roy auprès du Roy de Sicile , épousa le 28. Decembre Agnès Berthelot , fille d'Etienne Berthelot , Ecuyer , Seigneur de Pleneuf , &c. Conseiller du Roy en ses Conseils , Directeur General de l'Artillerie de France , & d'Agnès
Decembre 1713. P

170 MERCURE

Rioult Doüilly. Etienne Berthelot de Pleneuf, est fils de François Berthelot, Conseiller d'Etat & Secrétaire des Commandemens de feuë Madame la Dauphine, qui eut neuf enfans, six garçons :

N Berthelot de Joy, Secrétaire des Commandemens en survivance ; Etienne Berthelot de Pleneuf, pere de la Marquise de Prie ; Jean-Baptiste Berthelot de Duchy ; N. . Berthelot de S. Alban, mort Capitaine au Regiment du Roy ; N... Berthelot de Rebourseau, Brigadier & Colo-

nel du Regiment de Breragne;
& N... Berthelot de S. Lau-
rent. Trois filles : la premiere
épousa M^r Dombreval, Avo-
cat General de la Cour des
Aides ; la seconde , le Maré-
chal de Matignon ; la troisié-
me , M^r le President de No-
vion , President à Mortier au
Parlement de Paris.

La Maison de Prie est une
des plus anciennes & des plus
illustres du Royaume : elle a
produit de grands Hommes ,
& divers Officiers de la Cou-
ronne. Jean de Prie 1. du
nom , Seigneur de Buzancois

P ij

172 MERCURE

& de Moulins en Berry, vivoit en 1265. Philppes de Prie, Seigneur de Buzancois & de Montpoupon, Sénéchal de Beaucaire & de Nismes, servit au Siege d'Ypres l'an 1328. & en d'autres Sieges. Il avoit épousé Isabeau de Sainte-Maure, de laquelle il eut plusieurs enfans, entr'autres Jean de Prie, Seigneur de Buzancois, & Capitaine de la Rochelle qui servit dans les Armées des Rois Philppes de Valois, & Jean, & se signala au Siege de la Charité, & à la bataille d'Auray en 1364.

GALANT. 175

Il eut Philippes Courault, sa femme, Jean de Prie, Seigneur de Busancois & de Moulins, qui prit alliance avec Isabeau de Chanac, dont il eut Jean de Prie, Seigneur de Busancois, grand Pannetier de France, & Capitaine de la grosse Tour de Bourges, qui fut tué l'an 1427. en defendant cette Place contre les Anglois; Antoine de Prie, Chevalier Seigneur de Busancois, de Montpoupon & de Moulins, étoit grand Queux de France, l'an 1431. Il épousa Madeleine d'Amboise,

P iij

174 MERCURE

filie d'Hugues d'Amboise, Seigneur de Chaumont, &c. dont il eut Loüis de Prye, René Cardinal, & Aimar, Radegonde, Religieuse à Poissy, morte en 1501. Charlotte, Mariée à Geofroy de Chabannes, Seigneur de la Palisse, & Catherine, femme de Loüis du Puy, Seigneur du Coudray en Berry.

Loüis de Prye, Seigneur de Buzancois, Chambellan du Roy & grand Queux de France, épou sa Jeanne de Salasart, dont il eut Aimoin de Prye.

Aimar de Prye, Seigneur

GALANT. 175

de Montpoupon & de la Mothe, alla à la Conqueste de Naples avec le Roy Charles VIII. en 1495. & se trouva à la prise de Capouë en 1501. & au secours de Therouanne en 1513. il fut Conseiller & Chambellan du Roy, Grand Maistre des Arbalestriers de France en 1523. & Gouverneur du saint Esprit. Ce Seigneur épousa en premieres nôces Claude de Traves, fille de Thibaud Seigneur de Draci, & en seconde Claudine de la Baume, fille de Marc Comte de Montrevel, des-

P iij

176 MERCURE

quelles il a eu plusieurs enfans.

René de Prie Cardinal Evêque de Bayeux , Abbé de Bourguëcil ; soutenu du credit de son cousin germain , le Cardinal d'Amboise, il s'éleva aux Dignitez de grand Archidiacre de Bourges , d'Abbé de Bourg - Dieu , de la Préc , d'Evêque de Laictoure , de Limoges , de Bayeux , & enfin à celle de Cardinal qu'il obtint du Pape Jules I I. en 1507. deux ans après le Cardinal de Prie alla à Rome & s'y trouva avec le Cardinal de Clermont , lorsque le Pape Jules

II. prit les armes contre le Roy Louis XII. ce Pontife fit arrêter le Cardinal de Clermont, & deffendit au Cardinal de Prie de sortir de Rome sous peine d'être privé de ses Benefices ; mais ces précautions furent inutiles. Les Cardinaux de Prie, de Carvaïal, de saint Severin & quelques autres se retirèrent à Gennes, d'où ils vinrent à Pise tenir leur Concile ; ce coup irrita furieusement le Pape, qui les priva du Cardinalat ; mais ils furent rétablis sous Leon X. Le Cardinal de Prie

178 MERCURE

mourut en France le 9. Septembre 1516. & fut enterré à l'Abbaye de la Prée, où l'on voit son Tombeau.

Aymar de Prie I I du nom Marquis de Coucy, Baron de Montpoupon épousa le 23. Mars 1593. Louise de du Hautaner, fille de Guillaume Seigneur de Fervaques Maréchal de France, dont il eut Aymar de Prie tué au service du Roy au Siege de Montauban, en 1621. Louïs & François de Prie Baron de Plannas de qui Marie Brochart fille de Pierre Seigneur de Marigny, a

GALLANT. 179

laissé N. de Prie qui a des enfans.

Loüis de Prie, Marquis de Toucy épousa Françoise de saint Gelais fille d'Artus, Seigneur de Lanzac, & de Françoise de Souvré, morte le 29. Avril 1693. dont il a eu Charlotte de Prie mariée le 27. Fevrier 1639. à Noël de Bullion, Marquis de Gallardon, Seigneur de Bonnelles Conseiller d'honneur au Parlement de Paris & Commandeur des Ordres du Roy, morte le 14. Novembre 1700. âgée 78. & Louïse de Prie Marquise de Toucy

180 MERCURE

Gouvernante des Enfans de France , & Surintendante de leurs Maisons , alliée le 22. Novembre 1650. à Philippe de la Mothe-Houdancourt Duc de Cardonne Maréchal de France, morte le 6. Janvier 1709. âgée 85. ans.

François de Prie Baron de Plannas , après la mort de Louis de Prie son aîné , demeura le Chef de la maison. Il épousa Marie Brochard fille de Pierre Brochard Seigneur de Marigny, Maître des Requêtes de l'Hôtel de la Ville. Il eut pour enfans Aymar ,

GALANT. 181

Antoine , Edme , & Jean de Prie.

Aymar Antoine de Prie ,
aîné de la Maison , Baron de
Plannas &c. Maréchal de
Camp , épousa Jaqueline de
Ferrés fille unique de N. Ferrés
dont il eut Leonor & Louïs
de Prie , qui a épousé Mlle
de Plencuf.

Roland Aymar de Prie
Abbé du Papat , & Leonor
de Prie Capitaine de Cava-
lerie.

Madame la Princesse de
Tingry , acoucha le 30. No-
vembre d'un fils , que l'on

182 MERCURE

nomme le Comte de Luxe,

Elle est femme de Messire Christian Louis de Montmorency-Luxembourg, comme cy devant sous le nom de Chevalier de Luxembourg, & depuis son mariage sous le nom de Prince de Tingry. Il est fils de feu Mr le Maréchal de Luxembourg, & frere de Mr le Duc de Luxembourg, Gouverneur de Normandie, premier de Mr le Duc de Chastillon & de Madame la Princesse de Neufchâtel; je ne puis étendre davantage l'Eloge de la Mai-

son de Montmorency que celle que je vous ay donnée cy-devant dans le Mercure du mois de Decembre 1711. lorsque je vous ay parlé du mariage de Mondit Seigneur le Prince de Tingry où je renvoye le Lecteur. Quand à la famille de Madame la Princesse de Tingry, elle se nomme Marie Louise de Harlay; elle est fille de Messire Achilles de Harlay 4^e du nom, Comte de Beaumont, Conseiller d'Etat, & de Dame Anne Renée du Louët, fille du Marquis de Coetjanval, Doyen

184 MERCURE

du Parlement de Bretagne,
& petite fille de Achilles de
Harlay 3^e du nom, Comte
de Beaumont, premier Presi-
dent au Parlement de Paris,
qui a rempli cette haute digni-
té avec tant d'intégrité & de
gloire pendant l'espace de 18.
ans. Cette famille de Harlay
descend de Gautier de Harlay,
Sergent d'armes du Roy, qui
vivoit en 1397. & depuis luy
Madame la Princesse de Tiri-
gry est au onzième degré.
Cette famille a donné de tres-
grands hommes, Robert de
Harlay, Baron de Monglanc

GALANT. 185
a esté grand Louvetier de
France; Jean de Harlay a
esté Chevalier du Guet, à
Paris en 1461. Christophe de
Harlay, fut President à Mor-
tier à Paris en 1555. Achilles
de Harlay fut President à mor-
rier, Conseiller d'Etat, puis
Premier President. Achilles de
Harlay 2^e du nom fut Con-
seiller au Parlement, Maistre
des Requestes, Conseiller d'E-
tat, puis Procureur General
en 1661. pere d'Achilles 3^e
du nom, dont j'ay parlé cy-
dessus & qui fut Conseiller au
Parlement, Procureur Gene-

Decembre 1713.

Q

186 MERCURE

ral, enfin premier President, qui étoit l'Ayeul de Madame la Princesse de Tingry.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches dans lesquelles il s'est rencontré quantité d'hommes tres illustres, & des alliances tres considerables ; entr'autres Nicolas Auguste de Harlay, Maistre des Requestes, qui a esté un tres grand Negotiateur comme il a paru dans ses Ambassades, ayant esté Plenipotentiaire à Francfort en 1681. & pour la Paix generale à Risswick en 1697.

L'Eglise a eu des Prelats de distinction de cette famille dans la branche de Chamvallon, entr'autres François de Harlay, Abbé de S. Victor, premier Archevesque Roüen, & François de Harlay, son Neveu, & son successeur à l'Archevesché de Roüen, puis Archevesque de Paris, Duc de S. Clou, en faveur de qui le Roy Louis XIV. érigea la Terre de S. Clou en Duché Pairie, & pour luy & ses successeurs, Archevesques de Paris, le Roy le fit aussi Commandeur des ses Ordres en

Qij

188 MERCURIE

2664. & le nomma au Cardinalat en 1690. pour la premiere Promotion qui se feroit en faveur des Coutonnes : mais la mort l'empêcha en 1695. de recevoir cet honneur.

M O R T S.

Dame Helene de Besançon, épouse de Louis-Charles, Prince de Courtenay, & auparavant de Messire Jean le Brun, Maître des Requestes & President au Grand Conseil, mourut le 30. Novembre.

GALANT. 189

Edme Baugier , Seigneur
de Voise & de Montrouge ,
l'un des Fermiers Generaux
de Sa Majesté , mourut le 30.
Novembre

Dame Marie-Madelaine
Guerapin de Vaurcal , veuve
de Messire Louis Sevin , Mar-
quis de Bandeville , Colonel
d'un Regiment d'Infanterie ,
mort en 1674. des blessures
qu'il reçût à la bataille d'Eins-
heim , mourut sans laisser
posterité le 3. Decembre
1713. en sa soixante-quatrié-
me année.

Dame Marie le Bel , veuve

190 MERCURE

de Jean de la Baune, Conseiller, Secrétaire du Roy, & Greffier en Chef au Criminel du Parlement, mourut le 9. Decembre

Messire Gabriel Choart, Chevalier, Seigneur du Tremblay Surintendant de la Maison de feuë Madame la Dauphine; mourut le 16. Decembre.

ELECTIONS.

Le 23. de ce mois, le sieur de la Monnoye fut reçu à la place vacante dans l'Académie Française, par le décès de l'Abbé Regnier des

Marais, & l'Abbé d'Estrées, Chevalier de la Compagnie, répondit à son discours avec beaucoup d'éloquence. Quelques jours auparavant le sieur Dacier avoit esté élu Secrétaire perpetuel à la place de l'Abbé Regnier, qui l'avoit exercé depuis la mort du sieur Mezeray, successeur du sieur Conrart.

Le Reverend Pere Feuillée, Religieux Minime, Mathématicien de Sa Majesté, que Monseigneur le Comte de Pontchartrain avoit envoyé par ordre du Roy en 1707.

192 MERCURE

aux Indes Occidentales pour y travailler à la perfection des Sciences & des Arts, a présenté à sa Majesté une partie de ses ouvrages, qui les a reçûs avec beaucoup d'agrément.

On trouve chez Rondet Imprimeur, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue du Foin, la suite de l'Almanach Historique; annoncé dans le Mercure de Decembre 1712.

GALANT. 193

E X T R A I T

*du Discours de Monsieur de
Reaumur sur la prodigieuse
ductilité de diverses matie-
res , leu dans l'assemblée pu-
blique de l'Académie Raya-
le des Sciences , le 15. No-
vembre.*

DAns le Mercure der-
nier nous nous contentas-
mes de faire connoître le
sujet de cette dissertation ,
d'indiquer les matieres cu-
rieuses qui y sont exami-
nées ; nous avertîmes aussi
qu'elle estoit remplie d'un
Decembre 1713. R

194 MERCURE

grand nombre d'observations singulieres, écrites d'une maniere qui seule estoit capable de les faire recevoir agreablement, on nous sçauroit mauvais gré si nous en estions restez là, nous allons tascher d'en donner une idée plus complete.

Pour embrasser tout ce qui regarde la merueilleuse ductilité de divers corps, M. de Reaumur divisa les corps ductiles en deux classes; dont la premiere comprend les corps qu'il

nomma ductiles durs, & la seconde les ductiles mous. Les metaux qui s'estendent sans marteau, ou en passant par la filiere, lui fournirent des exemples de la premiere espece de ductilité. Le Pere Mersenne, Furriere, Rohault, & divers Scavans, que M. de Reaumur eut soin de citer, ont fait des calculs pour montrer jusques où les batteurs d'or estendent l'or en feüilles, & jusques où les tireurs d'or estendent les lingots d'or, dont ils

196 MERCURE

forment les fils que nous employons dans une infinité d'ouvrages. Mr de Reaumur qui a décrit les arts du batteur d'or & du tireur d'or pour servir l'histoire générale des arts, a trouvé poussé la ductilité des métaux bien plus loin que les Anciens ne l'avoient dit. Les arts se perfectionnerent, nous nous contenterons de rapporter qu'il suffit voir par des expériences exactes que l'on étend un lingot ou une espèce de cylindre d'argent

и Я

GALANT. 197

doré d'environ vingt deux
pouces de long, & de quin-
ze lignes de diametre, qu'
on estend, dis-je, ce cy-
lindre jusqu'à ce que sa lon-
gueur parvienne à celle de
cent onze lieuës. Le cal-
cul qu'il donna de l'épais-
seur de la couche d'or qui
couvre les lames d'argent
doré dans lesquels est re-
duit ce lingot, est encore
plus surprenant. Cette cou-
che d'or n'a pas souvent
d'épaisseur la 300000. par-
tie d'une ligne ; Mr de
Reaumur a même fait des

R iij

198 MERCURE

experiences où il la reduire à n'en avoir que la millionnième partie après avoir examiné les ductiles durs; Mr de Reaumur passa aux ductiles mous. Entre les corps il donna le premier rang au verre; il avoit dit au reste qu'on ne devoit pas estre surpris de ce qu'il donnoit cette place à la plus cassante, & à la plus roide de toutes les manieres. Lorsque le feu l'a pénétrée on la peut travailler comme une cire molle. Il expliqua comment avec le

GALANT.



verre on forme des fils plus
déliciez que les cheveux, &
qui se plient de mesme au
gré du vent. Enfin il mon-
tra qu'on pouvoit rendre
flexibles ces fils à un point
estonnant ; & que si nous
en sçavions faire d'aussi dé-
licies que le sont ceux dont
les araignées forment les
coques qui enveloppent
leurs œufs ; que probable-
ment ils seroient propres à
entrer dans des tissus. De
sorte , s'il est vray de dire
que le verre n'est pas mal-
leable , qu'il n'est pas seur

R iiij

200 MERCURE

de dire qu'il n'est pas *textile*. Il raconta aussi la maniere dont il avoit tiré de pareils fils beaucoup plus déliés que ceux que les ouvriers filent , & plus fins mesme que les fils des vers à soye.

Après tout Mr de Reaumur avoua que nous étions peu habiles à travailler les corps ductiles mous, mais qu'heureusement la nature nous a dédommagé de ce que nous ignorons de ce costé-la , il dit qu'elle instruit une infinité d'ani-

maux à les estendre pour nous ; nous n'avons qu'à mettre en œuvre les fils qu'ils nous préparent. Les Vers à soye sont ces animaux. Ils tirent leurs fils d'une matiere visqueuse contenuë dans leurs corps. A mesure que cette matiere s'estend elle prend de la consistence, elle devient soye. Pour faire voir néanmoins jusques où la nature fçait estendre une matiere molle , Mr de Reaumur ne crut pas devoir s'arrester à la soye des Vers. Les Arai-

gnées luy en fournirent de meilleures preuves. Mais avant de faire voir quelle est la prodigieuse finesse des fils de certaines especes d'Araignées, il décrivit la belle mécanique que la nature employe pour former ces fils, il entra dans le détail de toutes les parties destinées à cet usage. Dans le corps d'un si vilain animal il y a un appareil surprenant près du derriere de l'Araignée ; on voit six mamelons, le bout de chaque mamelon examiné au

microscope, paroist percé d'un nombre de trous prodigieux, Mr de Reaumur eut trop dire en assurant qu'il n'y avoit pas un de ces bouts qui n'eust plus de mille trous. Chaque trou donne passage à un fil séparé. L'Araignée ayant six mamelons peut donc faire sortir de son corps plus de six mille fils à la fois, ou plutôt ces six mille fils séparés sont actuellement formés dans son corps. Tous déliés qu'ils sont, ils ont chacun leur tuyau particu-

264 MERCURE

lier qui les conduit jusques aux reservoirs où est contenue la liqueur dont ils sont formez. A la sortie du mamelon plusieurs de ces fils se réunissent ensemble , & en composent un , tel que sont ceux dont les araignées font leurs coques.

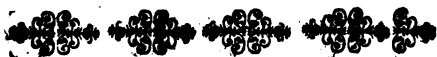
Mais quelle est la prodigieuse finesse de ces fils dont l'assemblage ne compose qu'un fil plus delié que tout ce que nous connoissons. Enfin si au lieu de considerer ces 6000. fils dans les grosses Araignées

on les considère dans certaines Araignées naissantes, qui ne peuvent presque estre apperçues elles-mêmes qu'avec le Microscope, on aura bien de quoy admirer les ouvrages de la nature.

Nous ajousterons icy une chose, dont nous oubliâmes à parler dans le dernier Mercure, qui ne doit pas estre indifferente au Public. C'est que le Pere Gouye, après avoir fait un Extrait très-exact des Discours précédens, annonça au Public que M. de Rcau-

Reaumur s'estoit chargé en partie de l'exécution du projet que l'Académie a formé de donner des descriptions de tous les Arts & Metiers , de tous leurs procédez , de tous leurs instrumens, leurs machines , &c. Ce projet dans l'exécution a esté généralement souhaitté , soit dans le Royaume , soit dans les Pays estrangers , comme très-utile , soit pour le progresz , soit pour la conservation des Arts. Le Pere Gouye annonça en même temps que M. de Reaumur

avoit desja décrit un grand
nombre d'Arts des plus cu-
rieux , dont il donneroit
bientost un gros volume.



*Pour M. le Dauphin , au sujet
d'une aventure entre luy
& le petit Marquis de
Brancas.*

Muses , prenez vos plus
brillans atours ,
Vos patins neufs , vos ha-
bits des bons jours ,
Vos beaux pendants , soyez

208 **MERCURE**

propnettes & blanches ,
Telle qu'un jour de Feste
ou de Dimanche.

Il faut partir dès demain
pour la Cour ,

Un jeune Prince aussi beau
que l'amour ,

Enfant des Dieux , par ses
graces , exige

De tous les cœurs un juste
hommage-lige ;

Chacun s'empresse à luy
rendre le sien ,

Portez luy viste & le vostre
& le mien.

C'est ce Dauphin , seul
gage

gage qui nous reste ,
D'un pere helas ! que le
courroux celeste
Malgré les cris des peuples
gemissans ,
Nous enleva dans la fleur
de ses ans.

Fasse le Ciel , appaisant sa
colere ,

Qu'un jour le fils nous rem-
place le pere ,

Nous ne pouvons souhait-
ter aujourd'huy ,

Rien de plus doux ny pour
nous , ny pour luy.

Mais arreste , que vois-je
icy ma Muse ,

Decembre 1713.

S

210 MERCURE

Vous qui d'abord eston-
née & confuse,

Et dans le cœur murmu-
rant contre moy,

Vous deffendiez d'acce-
pter cet employ

Au tendre nom du Dau-
phin de la France,

Vous reprenez toute vos-
tre assurance,

Et semblez mesme à votre
air vif & gay,

Ne demander qu'à partir
sans délay.

Je vois le point, & je crois
vous entendre,

Pour un enfant dans l'âge

GALANT. 211

le plus tendre ,
Et qui ne compte encore
que trois moissons ,
Medites-vous, faut-il tant
de façons ?
Musc , tout doux , qui vous
laisseroit faire
Vous me feriez à la Cour
quelque affaire ;
Je crois vous voir prompte
à vous oublier ,
D'un pas léger & d'un air
familier
Vers le Dauphin pour de-
but d'ambassade ,
Les bras ouverts courir à
l'embrassade.

S ij

212 MERCURE

Autant en fit dans un sem-
blable cas.

Jeune Marquis que vous ne
valez pas.

Autant en fit & compta
sans son hôte,

Retenez en Muse, & n'y
faites faute,

Toute l'Histoire. Au Prince
certain jour

Ce jeune enfant alloit faire
sa cour.

Sa cour, que dis-je, hélas !
c'est un langage

Dont à trois ans on ignore
l'usage.

Sans tant tourner disons

GALANT. 213

qu'il l'alloit voir

Plus par instinct mesme
que par devoir.

Le cœur qui fut son guide
& son genie

Ne connoist point tant de
ceremonie.

Depuis long temps flaté
de ce plaisir,

Le pauvre enfant brusloit
d'un vray desir

De voir le Prince, & disoit
à toute heure,

Quand le verrai-je ? il se
tourmente, il pleure,

Il veut le voir ; foyez sage
& demain,

214 **MERCURIE**

Luy disoit on, vous le ver-
rez soudain.

Il s'appaisoit, une telle pro-
messe

Plus le touchoit que bon-
bons ny carresse.

Arrive enfin ce jour tant
souhaitté,

Long-temps promis, &
souvent acheté,

D'attendre au moins un
moment qu'on l'instruise :

Point de nouvelle, il faut
qu'on l'y conduise.

Sans differer, enfin pour
faire court,

On l'y conduit, ou plutôt

GALANT. 215

il y court.

En le voyant il ne se sent
pas d'aise,

Il vole à luy, saute à son
col, le baise

De tout son cœur ; qui n'en
feroit autant ?

Si l'on osoit, n'en faites rien
pour tant,

Un tel debut quoyqu'assez
pardonnable,

Muse, n'eut pas un succez
favorable.

Bientost le Prince estant
debarassé

Des petits bras qui l'a-
voient embrassé,

216 MERCURE

Sur l'embrasseur jette une
œillade *fier*

Et reculant quatre pas en
arriere,

Son petit cœur, mais no-
ble & qui se sent,

Est tout émû de ce trait
indecent.

Que fera-t il ? il s'agit, il
seconë

Avec depit ce baiser de sa
jouë ;

Et de sa main il semble
s'efforcer

S'il est possible au moins
de l'effacer.

A tous ces traits d'un cour-
roux

GAILANT. 217

Un homme respectable,
Que dit, que fit, que de-
vint le coupable,
Coupable, oùy qu'il soit
ainsi nommé,
Mais seulement pour avoir
trop aimé.

Le pauvre enfant dans une
allarme extrême
Se fit d'abord son procez
à luy-mesme,
Ses yeux baissiez, immobile,
interdit,
Il reconnut sa faute, il en
rougit,
Son repentir repara son
audace,

Decembre 1713. T

118 MERCURE

Par son respect il merite sa
grace,

Et s'approchant humble-
ment du Dauphin.

Il fit sa paix en luy baisant
la main :

De tout cecy vous paroif-
lez surpris,

Et vostre esprit raisonnant
à sa guise,

Se dit tout bas, Prince tant
soit il grand,

Si jeune encor envieroit il
son rang ;

Dés son berceau touchant
à la Couronne,

Distingue se il l'éclat qui

l'environne ,

Et de Louis présomptif
successeur

De son destin comme il a
la grandeur ;

Muse, il la sent, s'il ne sçait
la connoître ,

Dans les Heros que pour
regner fit naître

Des grands Bourbons la
Royale Maison ,

Le sang inspire & prévient
la raison ,

Le noble instinct qui dans
leur cœur domine ,

Rappelle en eux leur celeste
origine ,

T ij

220 MERCURE

Et de ce sang reçu de tant
de Roys

La majesté reclame tous
ses droits.

Allez donc, Muses, & de-
formais instruite

Sur ces leçons reglez vos-
tre conduite,

De ce soleil sous l'enfance
éclipsé,

N'approchez point d'un air
trop empressé,

Sans affecter des airs de
confiance,

Qu'une modeste & naïve
assurance

Gagne le Prince & puisse

de la part

Vous attirer quelque tendre regard :

Haranguez peu, mais que
vostre visage,

De vostre cœur exprime
le langage,

Je ne dis pas qu'un petit
compliment

Assaisonné du sel de l'en-
jouement,

N'eust son mérite & mes-
me ne pust plaire ;

Mais l'embarras, Muse, est
de le bien faire,

Le tout despend des mo-
mens & du tour,

T iij

222 MERCURE

Vous l'apprendrez des
Rheteurs de la Cour ;

Point ne connois pour l'art
de la parole

De plus adroite & plus
subtile école.

Le beau parler vint au
monde en ce lieu,

Et Compliment est leur
Croix de ParDieu.

L'air du pays qui de luy-
même inspire ,

Vous dictera ce que vous
devez dire.

Si cependant vous doutez
du succès ,

Retranchez vous à faire

des souhaits ;
C'est un encens qui fut
toujours de mise ,
Mais faites-les en Muse
bien apprise ,
Vous trouverez de quoy
dans le Dauphin ,
Et sur son compte on en
feroit sans fin.
Souhaitez-luy les vertus
de son Pere ,
Adjoustez y les graces de
sa Mere ,
L'ame & le cœur du Dau-
phin son ayeul ;
De Louis tout , il com-
prend tout luy seul.

T iiij

224 MÉRÇURIE

Luy souhaiter qu'à Louis

il ressemble.

C'est le douër de tous les
dons ensemble.

S'il demandoit, comme il
faut tout prévoir,

Pourquoy ne suis-je moy-
mesme allé le voir ?

Vous luy direz à l'oreille ,
mon Prince ,

Je croi qu'il a quelque af-
faire en province ,

Mais en tout cas à luy ne
tiendra point

Que ne soyez obèi sur ce
point.

LABELLE LAIDE
*ou la Duperie de Bre-
tagne , Avanture de
l'an passé.*

EN une Ville de basse Bretagne brilloit , malgré sa laideur , une fille de condition , c'estoit un prodige ; car avec des traits , dont la description auroit donné l'idée d'une très-laide personne , elle avoit desja fait de très-fortes passions.

226 MERCURE

Elle avoit les yeux petits, le front étroit , le nez court & relevé , la bouche fort grande , mais de belles dents , un rire agréable , un air de vivacité répandu dans tous ses traits , la rendoient la plus piquante personne du la Province , en sorte qu'on la nommoit par singularité *la belle laide*. Un Marquis passionné-ment amoureux d'elle , mais qui n'avoit pas assez

de bien pour l'épouser ,
elle qui n'en avoit point
du tout , fit une cam-
pagne dans la marine, &
rencontra en plusieurs
endroits un Baron nego-
ciant qui avoit fait plu-
sieurs voyages sur mer ,
moitié guerre , moitié
marchandise , & n'avoit
réussi ny à l'un ny à l'au-
tre , estant tres-pesant de
genie. Ayant fort peu de
sens & de hardiesse il per-
dit par avarice beaucoup

228. MERCURE

d'occasions de gagner. Il avoit mis sur un vaisseau quelque argent , ce vaisseau ayant péri , il se dégoutta du negoce , & resolut de revenir sur son pallier où il vivoit dans une de ses terres fort engagée par les pertes qu'il avoit faites. Ce Baron devenu très-mal aisé, pria ses amis de luy chercher quelque femme jeune ou vieille , belle ou laide , vertueuse ou non , pour-

vû qu'elle luy apportast de l'argent comptant. Il ne luy importoit , cette espece d'avis circulaire qu'il donnoit à la Province du besoin qu'il avoit de se marier , vint aux oreilles du Marquis , qui trouva dans la bourse de ses amis dix mille écus d'argent comptant , avec lesquels il medita de faire la fortune de sa belle laide & la sienne en la maniere que vous allez voir,

230 MERCURE

& à l'occasion d'une Lettre qu'il receut de Cadix en ce temps-là.

Un amy du Marquis qui l'avoit veu à Cadix avec le Baron , & qui estoit alors à Cadix où un ancien associé du Baron estoit en peine de sçavoir ce qu'il estoit devenu , écrivit au Marquis de luy faire sçavoir si le Baron estoit en Bretagne , & luy manda par occasion que c'estoit pour luy

donner avis que son ancien associé avoit recouvert depuis peu sur les debris de ce Vaisseau qui avoit pery , plusieurs effets , qui pour la part du Baron se montoient à peu près à cinquante mille écus. Sur cette Lettre d'avis , ce Marquis qui eût esté assez passablement honneste homme s'il eût esté riche , & s'il n'eût point esté amoureux, oubliâ en ce moment l'exa-

232 MERCURIE

Esté probité pour se rendre legitime maistré de cescinquante mille écus, en profitant de la betise & de la paresse du Baron. Voicy ce qu'il fit de concert avec sa belle laide.

Une fille plus vieille que jeune, & réellement très - laide , les seconda dans cette intrigue : elle alla trouver un Magistrat de la Ville de homme aisé à tromper , parce qu'il estoit bon & charitable,

table, elle luy dit qu'estant de famille delicate sur l'honneur, elle seroit assomée par deux brutaux de freres qu'elle avoit, si elle ne se marioit au plus viste, parce que, disoit-elle, pour sauver son honneur elle n'avoit point de temps à perdre; & pour faire croire qu'elle avoit raison de se presser, elle avoit un peu outré son deshabillé & garni son corset. Le Ma-

Decembre 1713. V

234 MERCURE

gistrat eut peine à estre desabusé de la sagesse de la fille , parce qu'elle estoit d'une laideur à rester sage toute sa vie malgré qu'elle en eust. Enfin le Magistrat luy promit de proposer au Baron les dix mille écus qu'elle offrit , & de disposer adroitement le Baron à la prendre en deshabillé en faveur des dix mille écus ; & il fut resolu , qu'on adresseroit le Baron chez

une Dame avec qui elle logeoit , & qu'on luy diroit d'y aller incognito sous quelque prétexte , pour voir si la laideur ne le rebuterait point.

Deux jours après le Baron alla de la part du Magistrat chez l'hostesse intrigante de cette entrevue qui l'entretint un moment de la laideur singulière de la fille à marier , luy disant qu'elle ne laissoit pas d'avoir quel-

V ij

236. MERCURE

que agrément. Enfin , elle luy fit voir la belle laide au lieu de la laide laide : d'abord le Baron en fut charmé , & il en devint passionnément amoureux. A la seconde visite il fit confidence de son amour au Magistrat qui avoit entendu quelquefois parler de la belle laide , & qui estant un bon homme fort retiré , la confondit avec la laide laide qu'il avoit vue. Il

ne pouvoit pourtant s'empescher d'admirer comment le Baron en estoit devenu amoureux ; & le Baron luy répondoit qu'en effet elle n'avoit pas les traits beaux ; mais qu'elle l'avoit charmé. Le Magistrat n'ayant nul interest d'approfondir d'avantage ce qui pro quo , luy dit , que puisqu'il estoit content il n'avoit qu'à convenir de ses faits , & qu'il iroit

238 MERCURE

signer le contrat , mais que puisqu'il s'estoit entremis pour ce mariage ; qu'il prit bien garde à ne luy pas donner parole mal-à-propos , & à ne luy point faire de reproches dans la fuite ; qu'il ne luy garantissoit la fille qu'à l'égard des dix mille écus. Le Baron protesta qu'il estoit dans une impatience extrême , & que dès le lendemain on termineroit.

GALANT. 239

Le Magistrat qui s'estoit informé à quelqu'un qui estoit la belle laide , avoit esté instruit qu'un Marquisen estoit devenu fort amoureux ; & sans sortir de son erreur l'accrut tousjours la mesme qui l'estoit venu trouver..

Le jour fut pris enfin pour le lendemain , & en prenant ce dernier rendez vous la laide belle qui avoit tousjours imité le deshabiller dont l'autre

240 MERCURE
avoit dit la cause au Magistral, affecta sur tout ce jour-là de l'estaller encore davantage, en mesme temps que ses charmes achevoient de déterminer le Baron à supporter les malheurs qu'on luy avoit fait pressentir, & qu'il avoit à demy preveu, comme nous l'avons dit. Il estoit donc passionné-ment amoureux, & n'avoit sur l'amour qu'une delicateffe basse Bretonne.

Vous

GALANT. 241

Vous avez veu que le
Magistrat de bonne foy
qui la donnoit au Baron
avoit esté trompé luy-
mesme par le manège de
la laide, & qu'il ne s'é-
toit point trouvé aux en-
trevuës de la belle laide
& du Baron, ce qui cau-
sa ce qui pro quo que
vous verrez dans la suite.
La belle laide cruë en-
ceinte par le Baron, signa
la premiere une promesse
de mariage sous sein pri-
Decembre 1713. X

242 MERCURIE
vé , & feignant après
avoir écrit son nom , une
honte subite & un re-
mors d'avoir à se repro-
cher de ne pas avoüer
franchement à son époux
qu'elle n'avoit pas un
cœur tout neuf , le tira à
quartier dans un coin de
la chambre , & luy avoüa
les yeux en pleurs , qu'il
feroit obligé de faire dans
trois mois la dépense d'un
Baptême. Le Breton en-
chanté de la beauté & de

la sincerité de sa nouvelle épouse , pleura aussi de son costé , & ensuite vint signer la promesse qu'ils avoient quittée de vûë. On attendoit avec impatience , disoit on , le Magistrat qui devoit signer comme témoin. Dans cette impatience l'épouse monta en carrosse pour aller au devant de luy , & quelque temps après on vit revenir avec le Magistrat la laide laide , qui

244 MERCURE

du plus loin qu'elle vit le Baron courut l'embrasser comme époux. M. le Baron voyant cet épouvantail, s'estonna, se troubla, & jura bas Breton que ce n'estoit point la celle qui avoit signé : ceux qui estoient du complot luy dirent qu'il extravaquoit, & le Magistrat qui n'avoit jamais veu que celle-là, le crut réellement extravagant, quand il luy jura que celle à qui il s'é-

toit marié estoit charman-
te. Voicy comment on la
voit escamotée pour luy
substituer la laide affreu-
se. La belle après avoir
signé un papier , avoit
occupé les yeux & le
cœur du Baron , pen-
dant qu'on substitua un
autre papier où celle-cy
avoit réellement signé ,
& c'estoit ce dernier que
le Baron avoit signé aussi,
ensorte qu'il estoit marié
avec la laide qui luy ap-

X iij

portoit à ce qu'il crut un enfant en mariage. D'ailleurs les dix mille écus estoient réellement sur table , & c'est ce qui tenoit au cœur du Baron à qui on proposa que si ce mariage ne luy convenoit pas qu'on pouvoit annuler l'affaire. Comme on vit qu'il ne pouvoit se refoudre ny à lascher les trente mille francs, ny à se charger de la laide enceinte , le Marquis qui

estoit present luy fit une proposition en ces termes :

Rien n'est plus vray ,
Monsieur , que tout ce
qu'on vous a dit , & je
suis passionnément a-
moureux de cette belle
laide , & si amoureux ,
que j'avois dessein de
l'emmener à Cadis. Vous
avez eu autrefois quelque
action sur un vaisseau qui
a pery , si vous voulez me
ceder la part que vous y

X iiij

248 MERCURE

aviez , j'iray demesler là-bas ce qu'on pourroit en avoir sauvé, & à tout hazard je vous laisse ces dix mille écus d'argent comptant , & je me charge du contrat. Le traité fut conclu , & ce que le Baron ceda au Marquis se trouva assez considerable pour servir de dot à sa belle maistresse qui n'avoit jamais commis aucune faute contre son honneur , mais bien con-

fin X

tre la sincerité en trompant le Magistrat & le Baron.

DONS DU ROY.

LE 24. Decembre veille de Noël sa Majesté donna l'Abbaye de Landevenech Ordre de Saint Benoist , Diocèse de Quimpercorrentin à l'Abbé de Varennes , Chapelain du Roy.

Landevenech , est un Bourg de France dans la Bretagne , en latin *Landevenecum*. Il est situé sur la

250 MERCURE

Baye de Brest , de l'autre costé & vis-à-vis de la Ville de ce nom dont il est éloigné de trois lieux ; on dit que l'Abbaye de Landevenech a esté fondée par Grallon Roy de Bretagne.

L'Abbaye d'Herivaux à l'Abbé de Puismartin.

L'Abbaye de Sully , Ordre de Saint Benoist , Diocèse de Bourges , à l'Abbé du Vallon.

L'Abbaye de la Trappe Ordre de Cîteaux Diocèse de Séez , à Don Isidore Dannetier , Religieux du mesme Ordre.

GALANT. 251

La Trappe , ou Nostre-Dame de la Maison-Dieu , est située vers les Confins de la Normandie , dans le Perche , entre les Villes de Seez , Mortagne , & Laigle. Elle est dans un grand Vallon , les Collines & la Forest qui l'environnent sont disposées de telle sorte qu'elles semblent la vouloir cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables , des plants d'Arbres fruitiers , des paturages , & neuf Estangs qui

252 **MERCURE**
sont autour de l'Abbaye.
Elle fut fondée l'an 1140.
par Rotrou Comte du
Perche , & consacrée sous
le nom de la Sainte Vier-
ge l'an 1214. par Robert
Archevesque de Roüen ,
Raoul Evêque d'Evreux ,
& Silvestre Evêque de
Séez. Le relâchement ou
elle estoit tombé depuis
un grand nombre d'an-
nées , porta Messire Ar-
mand Jean Bouthilier de
Rancé , qui en estoit
Abbé Commandataire , &
qui se sentoît vivement

touché de l'amour de Dieu,
à exhorter les Religieux de
demander eux - memes
qu'elle fust mise entre les
mains de l'estroite Obser-
vance de l'Ordre de Cî-
teaux pour y restablir la
premiere & la veritable
pratique de la Regle , ce
qui fut fait par un Con-
cordat passé avec l'Abbé
& les Anciens Religieux
de la Trappe le 17. d'Aoust
1662. Ce fut en vertu de
ce Concordat , que ceux
de l'estroite Observance
entrèrent dans ce Monas-

254 MERCURIE
tere & en prirent possession. Lorsqu'ils commen-
çoient à y faire revivre le
premier esprit des Peres
& des Saints qui en ont
esté les Fondateurs, l'Abbé
de Rancé qui s'estoit reti-
ré du monde depuis quel-
que tems , obtint du Roy
la permission de tenir cer-
te Abbaye en Regle , &
prit l'Habit Regulier en
1663. dans le Convent de
Nostre-Dame de Persei-
gne , où il fut admis au
Noviciat , & où il fit Pro-
fession le 26 Juin 1664.

Lorsqu'il eut receu de la Cour de Rome ses Expositions pour tenir l'Abbaye de la Trappe en Regle, il s'y rendit le 14. Juillet suivant, & ne songea plus qu'à inspirer par son exemple aux Religieux dont il estoit devenu le Pere & le Pasteur, le desir de reprendre toutes les austeritez & les penitences qui estoient en usage dans l'establissement de cette Sainte Regle. Il n'y eut aucun des Religieux qui ne voulut imiter

256 MERCURE

la conduite toute édifiante de ce Saint Abbé , & ne voulut s'abstenir comme lui de boire du vin , de manger des œufs & du poisson , ajoutant à cela le travail des mains chaque jour pendant trois heures. Toutes les actions de ces saints Anachorettes sont des prières continuelles à Dieu : en Esté ils se couchent à huit heures , & en Hyver à sept : ils se levent la nuit à deux heures pour aller à Matines qui durent jusqu'à quatre

quatre heures & demie ,
ils disent outre ce grand
Office celuy de la Vierge ,
les jours où l'Eglise ne so-
lemnise la Feste d'aucun
Saint : ils recitent encore
l'Office des Morts , au for-
tir de Matines , si c'est en
Esté , ils peuvent s'aller re-
poser dans leurs Cellules
jusqu'à Prime , l'Hyver ils
vont dans une Chambre
Commune proche du
Chauffoir où chacun lit
en particulier , les Prestres
prennent d'ordinaire ce
tems là pour dire la Messe :

Decembre 1713.

Y

258 MERCURE

à cinq heures & demie ils disent Prime & vont ensuite au Chapitre où ils entendent les predications que leur fait l'Abbé ou le Prieur : sur les sept heures ils vont travailler , ils se mettent les uns à labourer la terre , les autres à la cribler , d'autres à porter des pierres , chacun recevant sa tâche sans choisir ce travail L'Abbé luy-mesme est le premier au travail , & s'employe souvent à ce qu'il y a de plus abject. Quand le tems ne permet

pas de sortir, ils nettoient l'Eglise, balayent les Cloistres, écurent la vaisselle, font des lessives; souvent ils sont plusieurs assis contre terre les uns auprès des autres à ratifier des racines sans jamais parler ensemble, plusieurs travaillent à des ouvrages de menuiserie, d'autres à tourner, n'y ayant guere de choses nécessaires à la Maison, & à leur usage qu'ils ne fassent eux-mêmes. après quoy ils retournent à l'Office: vers les

260 MERCURIE

onze heures ils entrent au Refectoire qui est fort grand , où il y a un long rang de Tables de chaque côté ; celle de l'Abbé est en face au milieu des autres , & contient les places de six ou sept personnes. Il se met à un bout , ayant à sa gauche le Prieur , & à sa droite les Etrangers , lorsqu'il y en a qui mangent au Refectoire , ce qui arrive très rarement. Ces tables sont nuës & sans nappes , mais fort propres. Chaque Reli-

gicux a sa serviette, la tasse de faïence, son cousteau, sa cuëillere, & sa fourchette de buis. Ils ont devant eux du pain plus qu'ils n'en peuvent manger, un pot d'eau, un autre pot d'environ chopine de Paris plein de cidre. Leur pain est fort bis & gros, à cause qu'on ne fasse point la farine, & qu'elle est seulement passée par le crible. On leur sert un potage quelquefois aux herbes, d'autres fois aux pois & aux lentilles, & ainsi differemment

262 MERCURIE

d'herbes & de legumes ,
mais tousjours sans beurre
& sans huile , avec deux
petit plats de legumes , ou
de boulie , ou de gruau , se-
lon la saison. Leurs sauces
ordinaires sont faites avec
du sel & de l'eau épaissie
avec un peu de gruau , &
quelquefois un peu de lait.
A une heure ils retournent
au travail qui dure encore
une heure & demie ; après
le travail ils font quelques
meditations ou lecture
spirituelle jusqu'à Vêpres
qu'ils chantent à quatre

heures. Les jours qu'ils ne jeûnent pas on leur donne pour leur souper un peu de cidre , une portion de racines , & du pain comme à diner avec quelque pomme ou poire pour dessert : pour les jeûnes de la Regle on leur donne quatre onces de pain , un peu de cidre , avec deux pommes ou poires ; mais pour les jeûnes de l'Eglise ils n'ont que deux onces de pain & une fois à boire. Les mets ordinaires pour les Etrangers sont un potage , deux ou

264 MERCURE

trois plats de légumes ; on ne leur sert point de poisson quoique les étangs en soient remplis. Ils ont un appartement particulier , & n'entrent dans les Cloîtres que pour aller à l'Eglise aux heures de l'Office. Cette Eglise n'a rien de considerable que la sainteté du lieu. Elle est bastie d'une maniere Gothique , & le bout du costé du Chœur semble représenter la poupe d'un vaisseau. Tout l'ouvrage en est grossier , & mesme contre les
regles

regles de l'Architecture. Sa grandeur est de vingt-deux toises de long, sur neuf de large ou environ.

Le nombre de ses Solitaires s'est tellement augmenté depuis la Reforme, que la réputation de leur sainteté ayant inspiré au Grand Duc de Tolcanne l'envie d'establis une Maison de cette mesme Reforme dans l'Abbaye de *Buon Solasso*, qui est dans ses Etats, & qui luy a esté accordé par le Pape, il a fait demander au Roy dix

Decembre 1713. Z

266 MERCURE

huit Religieux de la Trappe , qui en partirent au mois de Février 1705. avec la permission de Sa Majesté pour se rendre en Italie. Un de ces Religieux connu dans le monde sous le nom du Comte d'Aria Piémontois de naissance , & qui a fait autrefois une grande figure à la Cour de Savoye , a esté nommé Abbé de cette Mission. Le frere Arsene , frere aîné du Marquis de Janson & de l'Abbé de Janson , & qui a porté dans le monde le nom

GALANT. 267

de Comte de Rosenberg,
est du nombre des dix huit
Religieux.

L'Abbaye d'Espagne à la
Dame Lambert de To-
rigny.

L'Abbaye de Laval, Or-
dre de S. Benoist, Diocèse
du Mans , à la Dame de
Bossosel. Laval est une Vil-
le de France dans le Bas
Mayne. Elle est située sur
la rivière de Mayenne , à
six lieues de la Ville de ce
nom. Cette Ville que l'on
appelle autrement *Laval-
Guyon* , a titre de Comté

Z ij

268 MERCURE

Pairie, & s'est renduë recommandable par le grand trafic de toilles que l'on y fait. On y voit un College, deux Eglises Paroissiales, qui sont la Trinité & S. Venerand, & deux Collegiales. La premiere qui est aussi Paroissiale est dediée à Saint Thugal & l'autre à S. Michel. La ville de Laval appartient aux Seigneurs de la Tremoille. Il y a une Chambre des Comptes pour les Terres dépendantes de ce Comté; un Siege Royal; Siege des

Traitez ; Election ; Grenier
à Sel ; & Département de
Gabelles.

L'Abbaye de Nostre-
Dame de Meaux , Ordre
de S. Augustin , Diocèse
de Meaux , à la Dame le
Pilleur, Prieure du Prieuré
d'Andely. Meaux, Ville de
France , Capitale de la
Brie , avec Evêché Suffra-
gant de Paris , est située
sur la Riviere de Marne.
L'Eglise Cathedrale de-
diée à S. Etienne est magni-
fique dans ses ornemens
& dans sa structure. Cet

Z iij

270 MERCURE

édifice passoit pour un ouvrage achevé avant que les Anglois eussent ruiné l'une de ses Tours. Celle qui est demeurée en son entier est admirable dans sa grosseur, & dans les miniatures dont elle est embellie. Le Chapitre de cette Eglise, qui compte saint Santin parmi les Evêques, est composé d'un Doyen, d'un Grand Archidiacre, d'un Chantre, d'un Thresorier, de l'Archidiacre de Brie, & de vingt quatre Chanoines. Le Diocèse n'a

GAILANT. 271

que 210. Paroisses. Il comprend quatre Abbayes d'hommes , & quatre de filles. Il y a Bailliage, Juge Présidial, Prevosté, Marchaillée, Election, & Grenier à Sel. Elle a titre de Comté , & un assez grand nombre d'habitans.

S U P P L E M E N T
aux Nouvelles.

Les Lettres de Stockholm du 15. Novembre portent , que suivant les ordres du Roy de Suede,
Z iij

la Princesse Ulrique sa
sœur s'estoit chargée de la
Regence durant son ab-
sence , & qu'elle en avoit
pris possession le 10. s'es-
tant trouvée ce jour-là pour
la première fois au Conseil;
qu'il y avoit esté resolu de
convoquer une Diete ge-
nerale des Etats du Royau-
me, & qu'on avoit expédié
pour cette convocation des
Lettres circulaires , dans
lesquelles on marque qu'on
y delibereroit sur les reme-
des qu'on pouvoit appor-
ter au mauvais état où le

Royaume se trouvoit ; sur les mesures les plus convenables pour traiter & conclurre la Paix avec les ennemis ; & enfin pour envoyer une Députation solennelle au Roy de Suede en Turquie , luy représenter le veritable état de son Royaume , & recevoir ses ordres ; qu'on avoit reçu une Relation de Peterfbourg de ce qui s'estoit passé en Finlande jusqu'au 8. Oëtobre, très-différente de celle qu'on publioit. Elle porte que le premier Oët-

274 MERCURE

bre l'Amiral Apraxin avoit marché avec l'Armée vers Trawasthus, que les Sue-
dois avoient abandonné,
après avoir jetté leurs Ca-
nons dans la Riviere, &
ils s'estoient retirez au-delà
de la riviere de Pelken,
qui s'essargit en forme de
Lac, où ils se retranche-
rent & jetterent des batte-
ries. Les Moscovites les sui-
virent, & camperent vis-à-
vis durant quatre jours. Ils
firent aussi des Batteries,
& preparerent des Pon-
sons, sur lesquels le Prince

de Galliezen s'embarqua avec six cens hommes choisis, & il alla le 7. mettre pied à terre à demi lieuë de là, à la gauche des Suedois. Ils se deffendirent courageusement, neanmoins après un combat de trois heures, ils furent obligez de ceder au nombre supérieur des Moscovites : les Suedois perdirent dans cette action cinq cens soixante hommes, & deux cens quarante faits Prisonniers, sept gros Canons, d'autres plus petits, & plu-

276 MERCURE

seurs Drapeaux ; que les Moscovites avoient perdu cent vingt hommes , & plus de cinq cens blesez. On mande de Pomeranie que les Troupes Saxonnnes qui en sont sorties, ont fait dans leur marche de si grands desordres ; qu'un Officier du Roy de Prusse en a fait arrester six-vingt hommes, afin d'obtenir satisfaction des dommages qu'elles ont causez.

Les Lettres de Berlin du 12. portent que le Sieur Golowkin Ambassadeur du

Czar près du Roy de Prusse , luy avoit présenté un Memoire par lequel le Czar s'excuse de ratifier le Traité conclu avec le Prince Menzikow , touchant le sequestre de la Pomeranie , à moins qu'on ne change trois Articles du Traité conclu entre le Roy de Prusse & le Prince Administrateur de Holstein-Gottorp , qu'il prétend luy estre préjudiciables , & à ses Alliez.

On écrit de Vienne que les Etats de la Basse Autriche continuent leurs Délits

278 MERCURE

berations sur le subside d'un million & demi d'écus qu'on leur demande, & qu'on ne croit pas qu'ils puissent fournir; qu'on voit en cette Ville la copie d'une Lettre que l'Archiduc écrivit au Czar le 4. Novembre. Elle contient des plaintes de ce que le Prince Menzikow avoit sans aucun droit exigé deux cens mille écus de la Ville de Hambourg, trois cens trente trois mille trois cens trente trois écus de celle de Lubek, outre un présent

de cinq mille ducats, & de ce qu'il avoit obligé par execution militaire, les peuples du païs de Meckelbourg à porter des vivres à son Camp devant Stetin, ce que la petite Ville de Male ayant refusée, elle avoit esté prise d'affaut & pillée; qu'il n'avoit pû se dispenser comme Chef de l'Empire, de luy en porter ses plaintes, & d'employer ses bons offices pour faire restituer à ces Villes & à ces peuples ce qui leur a esté enlevé; que la con-

280 MERCURE

noissance qu'il avoit de la justice & de la grandeur d'ame du Czar ne luy permettoit pas de douter qu'il ne fit faire cette restitution , & qu'il n'empeschât à l'avenir de pareilles violences.

On mande de Madrid que le Roy a donné le Gouvernement de Roses dans le Lampourdan, à Don Antonio Marin de Guerreza, Maréchal de Camp; que le Marquis de Morous Ambassadeur du Roy de Sicile y estoit arrivé. Les Lettres
de

de Catalogne portent que les Troupes Espagnoles qui fervoient aux Pais Bas commençoient à arriver dans cette Principauté, qu'on préparoit toutes choses pour faire le siege de Barcelone, & que plusieurs des principaux habitans ayant appris qu'on equipoit à Cadix une Escadre pour l'assiéger aussi par Mer, & ne voulant pas y demeurer enfermez, s'estoient embarquez secrettement, & s'estoient retirez à Gennes.

D'autres avis de Catalogne
Decembre 1713. Aa

portent que les habitants de Barcelone manquoient de viande , & qu'ils commençoient à avoir disette de pain , ce qui avoit causé une émotion du peuple , dans laquelle quelques personnes avoient été tuées ; qu'on continuoît dans le Camp les préparatifs nécessaires pour le siège de cette ville-là , & que l'on n'attendoit que la jonction des Troupes d'Estramadure , dont la plus grande partie étoit encore sur la frontière du Catalogne , & l'ar-

— A — 2171 ed. m. D

rivée de l'Escadre , qui outre les vivres & les munitions dont elle est chargée , a encore embarquée des Troupes à Cadis , à Carthagene , & sur les costes du Royaume de Valence.

On mande de la Haye que le Duc d'Osborne y avoit envoyé le Comte de Pinto son frere pour visiter le Palais d'Espagne & le faire reparer ; que le Traité de Commerce entre l'Espagne & l'Angleterre avoit esté signé le 9. de ce mois ; qu'on n'attendoit que le re-

A a ij

284. MERCURE

tour des Couriers de Madrid & de Lisbonne pour conclurre les Traitez entre l'Espagne & le Portugal, & entre l'Espagne & cet Etat.

On écrit de Bruxelles que les Etats de Brabant, de Flandres, & de Haynaut estoient sur le point de terminer leurs differens avec le Roy de Prusse pour les quatre-vingt mille écus qu'il leur demande.

On a appris de Dunkerque que le premier de ce mois on y avoit fait sauter les deux Ribans.





TABLE.

E <i>Trennes.</i>	3
<i>Articles des Enigmes.</i>	26
<i>Paraphrase d'un fragment de Poësies Grecques , par de là le Fleuve fatal.</i>	38
<i>Mort du Comte d'Aldhemar.</i>	
	49
<i>Erudition sur le Vin.</i>	50
<i>L'Isle des Pecheurs. Historiette traduite de l'Italien par M. de Pre...</i>	93

T A B L E.

<i>Chanson en Etrennes de . .</i>	112
<i>A la belle inhumaine de . .</i>	116
<i>A la belle Joüeuse d'ombre avec les deux as noirs.</i>	117
<i>A Monseigneur Desmarets , Ministre d'Etat , & Con- trollieur General des Finan- ces. Ode.</i>	121
<i>Nouvelles.</i>	133
<i>Nouvelles d'Espagne.</i>	150
<i>Extrait de la Gazette de Ci- there , &c.</i>	156
<i>Le Gazetier à la jeune Mariée.</i>	166
<i>Envoy.</i>	168
<i>Mariage.</i>	169
<i>Morts.</i>	188

T A B L E.

<i>Elections.</i>	190
<i>Extrait du Discours de Monsieur de Reaumur , sur la prodigieuse ductilité de diverses matieres.</i>	193
<i>Pour M. le Dauphin , au sujet d'une Avanture entre luy & le petit Marquis de Brancas.</i>	207
<i>La belle Laide , ou la Duperie de Bretagne , Avanture de l'an passé.</i>	225
<i>Dons du Roy.</i>	249
<i>Supplement aux Nouvelles.</i>	271





